Indicateurs Economiques et sociaux de la CGT

Comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

Baromètre 2022

la cgt

« La chose la plus révolutionnaire que l'on puisse faire est de proclamer haut et fort ce qui se passe. »

Rosa Luxemburg

Indicateurs économiques et sociaux de la CGT

Comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

3e édition – Avril 2022
Conception – réalisation : la CGT
Illustrations : Freepik.com, Vecteezy.com
Impression : xxx – 2 000 exemplaires

SOMMAIRE

6 **Des chiffres pour convaincre**

7 **Le pôle éco au service des organisations**

8 Chapitre I /
Travail et emploi

9 Un·e travailleur·se sur cinq privé·e d'un emploi à taux plein

10 Chômage de longue durée, près d'un·e demandeur·se d'emploi sur deux est concerné·e

11 13 demandeur·se·s d'emploi par emploi vacant

12 Précaires : variable d'ajustement en temps de crise

13 Temps partiel : un symptôme du sous-emploi

14 Sans réduction du temps de travail, 8 millions de chômeur·se·s supplémentaires

15 L'aberration des heures supplémentaires

16 Des conditions de travail qui se dégradent

17 Les microentrepreneur·se·s expliquent 75 % de la hausse des créations d'entreprises depuis 2019

18 Chapitre II /
Revenus et inégalités

19 La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

20 Salaires : la grande stagnation

21 Une inflation plus élevée en 2021

22 Inégalités salariales femmes-hommes

23 Le salaire est inversement proportionnel à l'utilité sociale

24 Le Smic ne permet pas de vivre convenablement

25 Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres

26 Un tiers des hommes les plus pauvres meurent avant 67 ans

27 Des dépenses de plus en plus contraintes

28 Logement : révélateur des inégalités

29 Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine

30 Concentration des richesses… et du pouvoir !

31 Paradis fiscaux : un manque à gagner colossal pour les finances publiques

32 Chapitre III /
Sécurité sociale et services publics

33 Financement de la Sécurité sociale : la part des cotisations passe sous les 50 %

34 15 millions de personnes dans la pauvreté ou son « halo »

35 La grande efficacité de la redistribution pour lutter contre la pauvreté

36 Sans redistribution, le niveau de vie des plus pauvres aurait chuté de 7,3 % en dix ans

37 Il est impératif de renforcer notre système de retraites

38 Nous vivons plus longtemps… mais dans quelles conditions ?

39 L'emploi public : moteur du développement économique

40 La recherche publique à l'abandon

41 Les jeunes générations sacrifiées sur l'autel de l'austérité

42 Accès à la médecine : l'abandon des pouvoirs publics

43 Chapitre IV / **Le coût du capital**

44 Part des richesses : + 170 % en vingt-trois ans pour les actionnaires

45 Les versements aux actionnaires au détriment de l'investissement

46 Le coût du capital concerne également les TPE/PME

47 Recherche et développement : sous-investissement chronique

48 Impôts sur les sociétés : la chute dans les économies avancées

49 Baisses d'impôts, l'histoire sans fin

50 Emmanuel Macron, président des ultra-riches

51 Ces profits qui échappent à l'impôt

52 Les finances publiques, béquille du capital

53 L'explosion du coût public du capital

54 Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires

55 Chapitre V / **Éléments macroéconomiques**

56 Une chute historique de l'activité avec la crise sanitaire

57 Une hausse du déficit et de la dette du fait de la crise

58 Les taux d'intérêt demeurent à un niveau historiquement bas

59 La dette publique coûte de moins en moins cher

60 La politique monétaire continue de pousser dans le vide

61 Dette publique, l'épouvantail qui cache la dette privée

62 Pas seulement une dette… mais un patrimoine collectif

63 Plus d'une banque systémique sur dix est française

64 Balance des opérations courantes en Europe

65 La balance commerciale française : symptôme du malaise industriel

66 Chapitre VI / **Environnement**

67 Rapport du GIEC : nous ne prenons toujours pas la mesure des constats

68 Le mode de vie insoutenable des plus riches

69 Artificialisation des sols

70 Énergies renouvelables, objectif non atteint

71 L'abandon du fret ferroviaire, un non-sens économique, social et environnemental

72 Précarité énergétique, plus de 500 000 interventions des fournisseurs pour impayés

73 Passoires thermiques : 4,8 millions de logements concernés

74 Plus de la moitié de notre empreinte carbone est liée à nos importations

75 Diminuer le temps de travail : une mesure écologique

76 La biodiversité en grand danger

77 **Conclusion**

78 **Comprendre les rétropolation de séries**

79 **Glossaire**

Édito /

DES CHIFFRES POUR CONVAINCRE

Chères et chers camarades,

Chères lectrices et chers lecteurs,

Pour la troisième année, la CGT est très heureuse de présenter son baromètre économique et social.

Au moment où nous subissons de plein fouet les conséquences de la crise sanitaire, les indicateurs économiques sont tous au vert.

Cette situation entraîne une défiance croissante et un décalage entre les statistiques et la réalité perçue par la population interrogée.

En effet, comment ne pas perdre pied lorsque des milliards d'euros sont annoncés régulièrement pour favoriser la relance, soutenir les entreprises ?

Comment ne pas être percuté par le décalage entre l'explosion de la fortune des milliardaires et l'augmentation de la pauvreté et de la précarité des plus jeunes ?

Comment croire dans les chiffres sur la baisse du chômage et les pénuries de main-d'œuvre alors que des millions de personnes sont en dehors du marché de l'emploi ?

Ce baromètre économique et social ne nous apportera sans doute pas la réponse à toutes ces questions. Néanmoins, il nous permettra de nous approprier des chiffres clairs et utiles pour mieux comprendre la situation économique.

Il vous aidera aussi dans vos actions revendicatives et autres communications vis-à-vis des salariés.

Les chiffres présentés dans ce rapport proviennent de statistiques publiques ou produites par des chercheur·se·s compilées, décryptées et mises en lumière par le pôle économique confédéral.

Parce que non, l'économie n'est pas réservée aux experts !

Bonne lecture.

David MEYER
Co-animateur de l'espace revendicatif confédéral

Préambule /

LE PÔLE ÉCO AU SERVICE DES ORGANISATIONS

L'activité du pôle éco vise à équiper les militant·e·s d'argumentaires, de chiffres et d'analyses en appui de l'action revendicative. Ce « baromètre » est en quelque sorte l'outil économique « annuel » produit par les camarades du pôle éco, mais la stratégie de publication est bien sûr plus large. L'ensemble de nos publications est à retrouver sur le site de l'espace revendicatif confédéral, analyses-propositions.cgt.fr.

Le pôle éco est un outil au service des organisations de la CGT. L'ensemble de nos productions sont à retrouver sur le site du revendicatif confédéral.

Les principales publications du pôle

- Des **Mémos éco** sont publiés quasiment chaque semaine pour éclairer sur des sujets ponctuels, par exemple sur la fortune des milliardaires. Plus d'une centaine de mémos sont sur le site.
- Tous les deux mois (et bientôt tous les mois), une **Lettre éco** apporte des éléments d'analyse CGT sur l'actualité économique. Elles sont publiées systématiquement sur le site.
- Des **fiches pédagogiques** sont également produites pour éclaircir des notions comme la dette, l'inflation ou le pouvoir d'achat.
- Des **Notes éco** plus spécifiques et plus approfondies sur des sujets revendicatifs importants sont régulièrement réalisées au niveau du pôle. On citera par exemple la Note sur la « Dette Covid », ou celle sur le financement des 32 heures.
- Et bien sûr le **Baromètre** que vous tenez dans vos mains !

Le pôle éco peut également intervenir pour des journées d'étude sur diverses thématiques revendicatives, en fonction des besoins. Formation économique générale à partir du baromètre, coût du capital, salaires et « pouvoir d'achat », 32 heures, dette et financement de l'économie…

Très fraternellement,

Le pôle économique confédéral

Chapitre I / TRAVAIL ET EMPLOI

Le travail est l'élément le plus structurant de notre vie collective, à la CGT et ailleurs. Au-delà de la place qu'il occupe dans la société, le travail (et surtout son absence) est prépondérant dans la vie de chacun·e. Ainsi, en France, un·e salarié·e à temps complet passe 18,3 % de sa vie au travail. Si on retire les temps physiologiques (sommeil, alimentation et toilette), c'est même 35,7 % du temps qui est passé au travail. En ayant conscience de ces chiffres, il est d'autant plus important que le travail soit émancipateur et que chacun·e y trouve sa place.

L'organisation du travail et par extension l'organisation de la production est un sujet majeur qui doit impliquer les travailleur·se·s, seul·e·s créateur·rice·s de richesses.

Dans une économie minée par le chômage de masse et sans perspective à long terme, la question du partage du travail se pose plus que jamais. Travailler moins pour travailler tou·te·s et mieux n'est donc pas un simple slogan, c'est un impératif économique et social et un véritable projet de société.

Les indicateurs que nous présentons dans ce chapitre pointent des éléments clés liés au travail et à l'emploi : chômage, temps de travail, conditions de travail et d'emploi… Les sujets traités permettent de déconstruire certains poncifs bien ancrés dans le débat public. Ils rappellent également la nécessité, si besoin était, de lutter pour conquérir de nouveaux droits.

Un·e travailleur·se sur cinq privé·e d'un emploi à taux plein

Chômage, sous-emploi et halo autour du chômage (2e trimestre 2021)

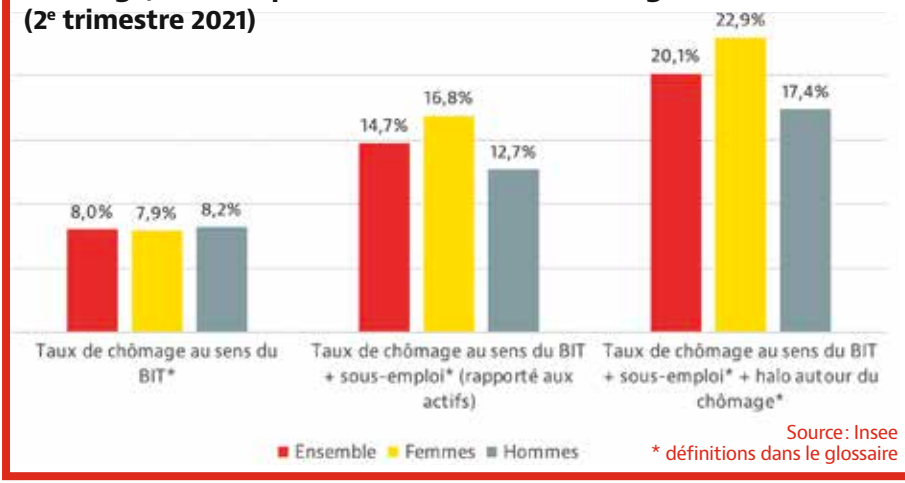

Source : Insee
* définitions dans le glossaire

Le taux de privation d'emploi pour mieux saisir la réalité

Le taux de chômage tel que repris généralement dans les médias est insuffisant pour comprendre la situation réelle de l'emploi. Nous proposons un autre indicateur : le taux de privation d'emploi à temps plein. Alors que le taux de chômage « officiel » était de 8 % au 2e trimestre 2021, le taux de privation d'emploi à temps plein, comprenant le sous-emploi et le halo du chômage, était de 20,1 %. 2 actif·ve·s sur 10 sont donc privé·e·s d'un emploi à temps plein. Le gouvernement se targue par ailleurs d'une baisse du taux de chômage (au sens du BIT). Pourtant le nombre d'inscrit·e·s à Pôle emploi, toutes catégories confondues, était supérieur en juillet 2021 (6,68 millions d'inscrit·e·s) à janvier 2020 (6,41 millions).

Les femmes premières concernées

Les chiffres du chômage selon le BIT pourraient laisser penser que la situation des femmes est similaire, voire plus favorable, à celle des hommes, avec un chômage se situant autour de 8 %. Il faut intégrer le sous-emploi pour que l'écart se creuse, passant à 16,8 % pour les femmes contre 12,7 % pour les hommes. Lutter contre le sous-emploi est autant affaire de justice sociale que d'égalité femmes-hommes. Il est urgent d'interdire les temps partiels imposés par l'employeur comme nous le revendiquons.

Il faut une politique économique d'envergure

Il ne suffira pas de « traverser la rue » pour résoudre le problème massif de la privation d'emploi. Deux leviers doivent être activés : la réduction du temps de travail par le passage aux 32 heures, et une politique d'investissement massive seule à même de résoudre le chômage de masse.

Chômage de longue durée, un·e demandeur·se d'emploi sur deux concerné·e

Part des chômeurs de longue durée (un an ou plus) dans le chômage total (catégories A, B, C) des demandeur·se·s d'emploi

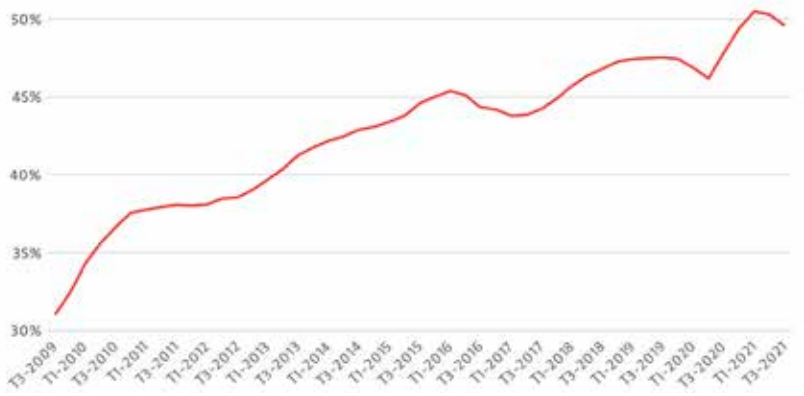

Source: STMT, Pôle emploi-Dares. Champ: France métropolitaine
Note de lecture: Au 3e trimestre 2021, 50 % des demandeur·se·s d'emploi le sont depuis un an ou plus.

La durée du chômage s'allonge

Si le nombre de privé·e·s d'emploi donne une indication de l'état de l'emploi, on peut affiner le panorama en regardant combien de temps ces dernier·ère·s restent éloigné·e·s de l'emploi. Le constat est alarmant: entre 2009 et 2021, le nombre de demandeur·se·s d'emploi de longue durée a été multiplié par 2,85, passant de 30 % à 50 % du total des demandeur·se·s d'emploi (catégories A, B et C). Pire encore, 18 % des personnes concernées sont au chômage depuis trois ans ou plus (contre 9 % en 2008). Ainsi, entre décembre 2008 et décembre 2021, la durée moyenne d'inscription des sortant·e·s de Pôle emploi est passée de 213 jours à 368, soit en moyenne 155 jours de chômage en plus – c'est-à-dire plus de cinq mois.

Les conséquences de la crise et de l'incurie des gouvernements

La croissance du chômage de longue durée un an après 2008 est la conséquence de la crise dite des « *subprimes* » qui a éclaté cette année-là. Sa progression constante jusqu'à aujourd'hui montre l'incapacité des gouvernements successifs à apporter une réponse au chômage de masse. Un an après la crise sanitaire on assiste de nouveau à une forte augmentation du chômage de longue durée, montrant les stigmates de cette crise pour une partie non négligeable des travailleur·se·s. Ce sont plusieurs millions de personnes qui sont durablement éloignées de l'emploi. C'est toute la cohésion sociale qui est mise en péril. La seule réponse d'Emmanuel Macron a été la lutte contre les chômeur·se·s par un contrôle accru, et la scélérate réforme de l'assurance chômage, au lieu de lutter contre le chômage par une politique d'investissement que nous appelons de nos vœux, la réduction du temps de travail et la sécurisation des parcours grâce à la sécurité sociale professionnelle. Le chômage est un choix politique.

13 fois plus de privé·e·s d'emploi que d'emplois vacants

13

demandeurs d'emploi par emploi vacant au 2e trimestre 2021

(catégorie A,B,C)

Source : Dares, Insee, calculs des auteurs

Une hausse mécanique des emplois vacants

Le nombre d'emplois vacants est souvent mis en avant pour expliquer le niveau du chômage en France. Pourtant, le nombre d'emplois vacants est 13 fois inférieur au nombre d'inscrit·e·s à Pôle emploi (catégories A, B et C). Certes, le nombre d'emplois vacants est au plus haut depuis le nouveau mode de calcul de fin 2015. Ainsi, on était à 16,4 privé·e·s d'emploi par emploi vacant un an plus tôt. Cela coïncide simplement avec un besoin accru de main-d'œuvre du fait de la reprise dans certains secteurs qui étaient à l'arrêt – comme la restauration et l'industrie. Cette hausse est d'ailleurs aussi observée en Allemagne, au Royaume-Uni ou encore aux États-Unis. De plus, une partie de ces emplois ne sont pas pourvus à cause des conditions de travail et salaires trop dégradés, dans la restauration et la santé par exemple. Le gouvernement mène la politique du pire en réduisant les droits des demandeur·se·s d'emploi afin de les forcer à prendre ces emplois mal payés et aux conditions très pénibles. La solution réside plutôt dans l'augmentation des salaires et l'amélioration des conditions de travail.

Les emplois vacants, une goutte d'eau dans l'océan du chômage

Malgré l'augmentation du nombre d'emplois vacants, cela reste un problème marginal au niveau macroéconomique par rapport au chômage de masse. Pour les entreprises de plus de 10 salarié·e·s, le taux d'emplois vacants est estimé à 1,81 % au deuxième trimestre 2021. Autre façon de relativiser ce qui nous est présenté comme la cause du chômage : si tous les emplois vacants étaient pourvus, seul·e·s 7,75 % des demandeur·se·s d'emploi retrouveraient un emploi. L'arbre des emplois vacants cache la forêt du chômage de masse. L'insistance patronale et gouvernementale sur les difficultés de recrutement est commode pour justifier la réforme de l'assurance chômage et faire peser la responsabilité du chômage sur les privé·e·s d'emploi. Mais se focaliser sur les emplois vacants reste la meilleure manière de ne jamais s'attaquer sérieusement au chômage.

Précaires : variable d'ajustement en temps de crise

Part des formes particulières d'emploi (CDD, intérim, apprentissage) dans l'emploi salarié

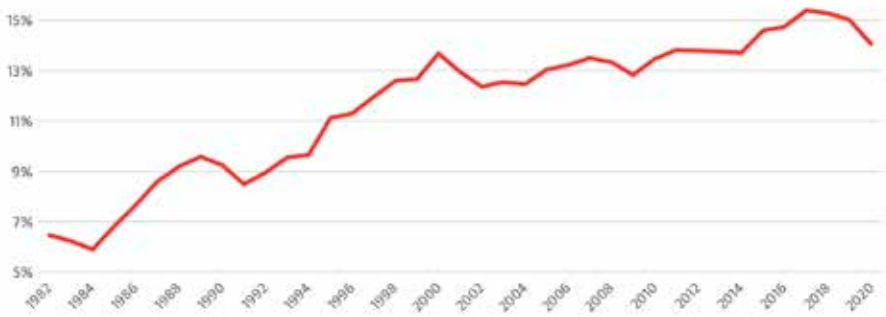

Source : Insee, Enquête emploi
Note de lecture : En France, en 2020, en moyenne annuelle, 14 % des salarié·e·s étaient concerné·e·s par une forme particulière d'emploi

15 % de travailleur·se·s précaires

Depuis le milieu des années quatre-vingt, la part des travailleur·se·s en situation de précarité a fortement augmenté pour s'élever aujourd'hui à près de 15 %. Plus de 85 % des embauches se font actuellement en CDD, alors que la durée de ces derniers a considérablement baissé. En 2017, la moitié des CDD duraient moins de cinq jours. Pire, 25 % des CDD duraient moins d'une journée.

Plus d'un·e jeune travailleur·se sur deux en emploi précaire

Les jeunes sont les premières victimes de cette augmentation de la précarité. Par exemple, seul·e·s 60 % des travailleur·se·s de moins de 30 ans en emploi sont en CDI, et ce sans compter le chômage qui touche également davantage les jeunes. Ainsi, sur les 15-24 ans, le taux de précarité s'élève à plus de 55 %. Cette réalité trop souvent intériorisée et acceptée doit être combattue avec force. C'est pourquoi nous nous battons pour l'accès à un CDI dès l'entrée dans l'emploi.

Les travailleur·se·s précaires durement touché·e·s par la crise

La crise sanitaire et économique rappelle la dure réalité des contrats « atypiques » : ils servent de variable d'ajustement. En 2020, en moyenne annuelle, il y a eu 90 000 intérimaires et 170 000 emplois en CDD en moins. C'est ce qui explique la baisse d'un point de la part de l'emploi précaire par rapport à 2019. Il y a eu également 850 000 inscrit·e·s supplémentaires à Pôle emploi, venant notamment des catégories B et C (demandeur·se·s en activité réduite). Avec la reprise économique (mécanique après une crise), il y a fort à parier que la part de l'emploi précaire augmente à nouveau.

L'inquiétante augmentation du taux de rotation

Le taux de rotation correspond à la moyenne du nombre d'entrées et de sorties pour 100 salarié·e·s. Il a explosé dans le tertiaire, passant de 40 % en 1993 à 130 % en 2017, nuisant fortement à la syndicalisation.

Temps partiel : un symptôme du sous-emploi

Part des temps partiels dans l'emploi au sens du BIT (en %)

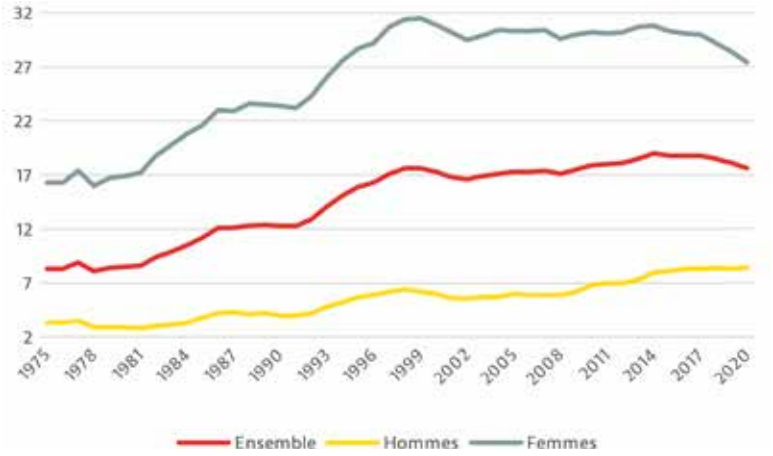

Source : Insee, Enquête Emploi
Note de lecture : En 2020, 17,6 % des emplois dans l'ensemble de l'économie sont à temps partiel. Ce chiffre est de 27,4 % pour les emplois occupés par des femmes.

Temps partiel : subi pour plus d'un tiers des salarié·e·s concerné·e·s

Près de 5 millions de salarié·e·s français·es travaillent à temps partiel, 18 % de la population active. Plus d'un tiers de ces travailleur·se·s souhaiteraient travailler davantage. Il s'agit alors de temps partiel subi ou contraint, qui ne se limite toutefois pas à cela. Cette forme de précarité touche plus particulièrement les femmes, qui représentent 76 % de l'ensemble des temps partiels.

Temps partiel subi : la double peine

Pour ces travailleur·se·s à temps partiel subi, le revenu moyen en 2013 était de 746 € par mois – presque 300 € sous le seuil de pauvreté. Pire encore, plus d'un tiers d'entre elles et eux (37,3 %) ne sont pas en CDI : à la pauvreté monétaire vient s'ajouter la précarité. La petite baisse de la part des temps partiels s'explique d'ailleurs par la baisse de la part des CDD en 2020 du fait de la crise sanitaire, nouvelle preuve de ce cumul de formes de précarité pour ces travailleur·se·s. Pour l'ensemble des temps partiels, la situation est difficile, la moitié des temps partiels du privé gagnaient moins de 863 € par mois en 2018.

Un facteur majeur des inégalités femmes-hommes

À eux seuls, les temps partiels sont responsables de plus de 40 % des inégalités salariales. De plus, la moindre présence des femmes au travail nuit à leur évolution de carrière et les maintient dans la précarité. La différence de temps de travail entre les femmes et les hommes vient aussi renforcer les inégalités en termes de répartition des tâches domestiques. Il est urgent d'interdire les temps partiels imposés par l'employeur comme nous le revendiquons.

Sans réduction du temps de travail, 8 millions de chômeur·se·s supplémentaires

Évolution de l'emploi, du volume de travail et de la durée moyenne de travail effective (en base 100 1949)

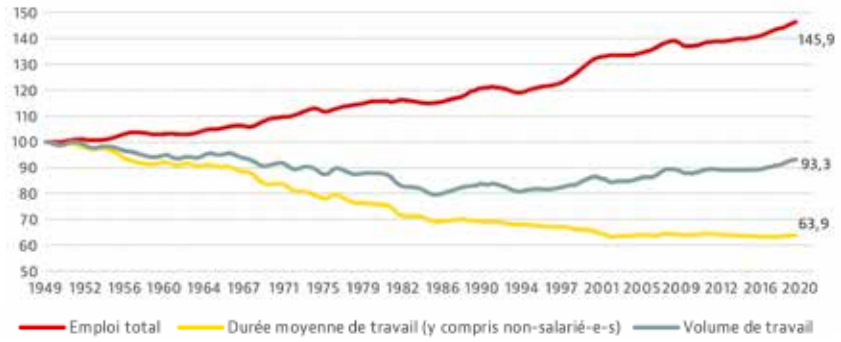

Source: Insee, comptes trimestriels.

Note de lecture: Entre 1949 et 1949, la durée moyenne de travail a baissé de 36,1 %.

La réduction du temps de travail est une tendance historique

Depuis 1949, la durée moyenne de travail a baissé de plus de 36 %. Cependant, l'intégralité de cette baisse s'est faite entre la seconde moitié du XXe siècle et le tout début des années 2000 sous l'impulsion des lois Aubry. Depuis 2002, ce progrès social historique est en panne: non seulement le temps de travail ne diminue plus, mais il a même tendance à augmenter.

Seule la réduction du temps de travail permet de créer de l'emploi

L'augmentation massive de la productivité depuis 1949 a permis de produire beaucoup plus en moins de temps. Ainsi la production de 2020 est huit fois supérieure à celle de 1949, avec un volume total de travail inférieur de 6,7 %. Si le temps de travail était resté le même qu'en 1949, on aurait donc 6,7 % d'emplois en moins qu'à cette époque. Cela impliquerait huit millions de chômeur·se·s supplémentaires, ce qui est tout simplement inimaginable. À l'inverse, la réduction du temps de travail a permis de créer 45,9 % d'emplois de plus par rapport à 1949. Forts de ce constat, il est illusoire de penser que l'on résoudra durablement le problème du chômage de masse par la seule croissance économique. En effet, la répartition des gains de productivité est une dimension essentielle du conflit capital/travail: la réduction du temps de travail, sans perte de salaire, est la réponse la plus bénéfique aux salarié·e·s du point de vue individuel et collectif. Plutôt qu'une production déraisonnée, dictée par le patronat, nous devons collectivement nous poser la question des besoins et partager la masse de travail qui permet d'y subvenir.

Pour une analyse du rôle du temps de travail comme variable d'ajustement durant la crise sanitaire, voir Lettre éco de novembre 2021.

L'aberration des heures supplémentaires

Sources : Dares, Insee, calcul des auteurs

N.B. : il s'agit d'une estimation basse, le projet de loi de finances de 2018 estimait le nombre d'heures supplémentaires à 872 millions.

500 000 emplois transformés en heures supplémentaires

Les heures supplémentaires alimentent un partage sauvage du temps de travail. Faire travailler davantage des salarié·e·s déjà à temps complet alors que près de 6 millions de personnes sont en recherche d'emploi n'a aucun sens ni d'un point de vue économique, ni pour la santé des salarié·e·s. En prenant une estimation basse du vivier d'heures supplémentaires effectuées, le partage de ces heures aurait pu permettre de créer plus de 500 000 emplois en 2019, ce qui aurait correspondu à une baisse du chômage d'environ 10 %. L'estimation est d'autant plus basse que ce chiffre ne prend en compte que les heures supplémentaires rémunérées. Il faudrait rajouter les heures (se chiffrant probablement en millions, mais nous manquons de données fiables sur le sujet) supplémentaires effectuées gratuitement par les salarié·e·s chaque année – les cadres sont particulièrement concernés.

Les incitations du gouvernement

Le gouvernement incite aux heures supplémentaires de plusieurs façons. D'une part une exonération de cotisations patronales forfaitaire de 1,50 € par heure supplémentaire pour les entreprises de moins de 20 salarié·e·s, d'autre part une réduction des cotisations salariales et une défiscalisation des heures supplémentaires. Ces incitations vont représenter une perte de ressources de 2,4 milliards d'euros en 2021 dont 1,8 milliard ne sera pas compensé par l'État auprès de la Sécurité sociale. En ajoutant le coût de la défiscalisation, en 2022, les heures supplémentaires devraient coûter plus de 4 milliards d'euros aux finances publiques.

Des conditions de travail qui se dégradent

Conditions de travail (% de salarié·e·s concerné·e·s)

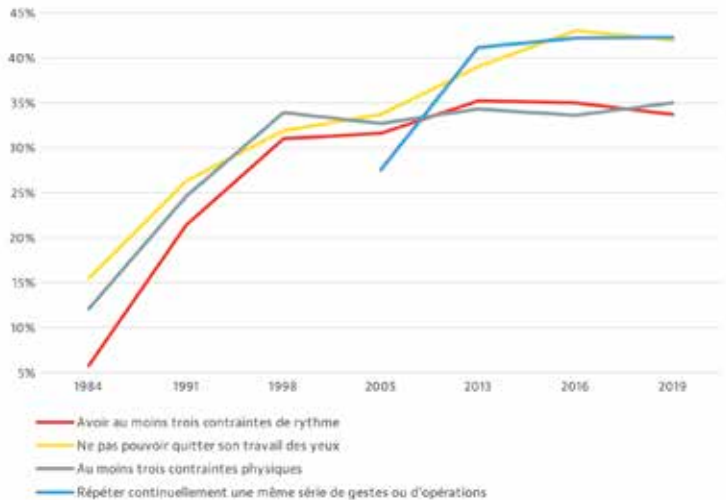

Sources: Dares, DGAFP, Drees, Insee, enquêtes Conditions de travail et Risques psychosociaux

La difficile mesure des conditions de travail

Les conditions de travail ne sont pas aisément mesurables, du fait de leur caractère éminemment subjectif et variable (notamment en fonction des secteurs d'activité). La Dares fournit tout de même des indicateurs qui racontent tous la même histoire : celle d'une intensification et d'une dégradation des conditions de travail, notamment dans les années quatre-vingt, puis qui se sont perpétuées ensuite.

Conditions de travail : tous les indicateurs au rouge

En 1984, 21 % des ouvrier·ère·s « non qualifié·e·s » subissaient au moins 3 contraintes physiques. En 2019, ils et elles étaient 69 % dans ce cas. Pour les employé·e·s de commerces et services, ce chiffre est passé de 10 % à 48 % sur la même période. Alors que le progrès technique devrait nous libérer de certaines contraintes au travail, les statistiques nous donnent à voir une réalité bien différente. En effet, la répétition des gestes explose littéralement entre 2005 (date à laquelle on a commencé à la mesurer) et 2019 : plus de 40 % des salarié·e·s déclarent ainsi devoir répéter les mêmes gestes continuellement.

L'hôpital, champion de la dégradation du travail

Le secteur hospitalier semble être le plus touché par la dureté des conditions de travail. En effet, 42,4 % (contre 35,2 % pour l'ensemble des salarié·e·s) déclaraient subir au moins 3 contraintes de rythme et 52,2 % au moins 3 contraintes physiques intenses (contre 34,9 % pour l'ensemble des salarié·e·s).

Les microentreprises expliquent 75 % de la hausse des créations d'entreprises depuis 2019

Créations d'entreprises entre 2009 et 2021

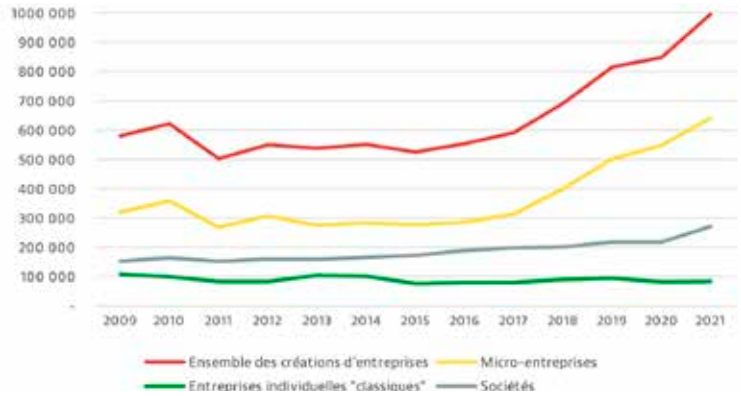

Source: Insee, REE (issu de SIRENE)

Le gouvernement s'est félicité qu'il y ait près d'un million d'entreprises créées en 2021 sans rappeler que 65 % de ces créations concernaient des microentreprises.

Un statut précaire et de dernier recours

Le mythe de l'autoentrepreneur libre et financièrement indépendant a du mal à résister à la confrontation des chiffres. En réalité, il s'agit surtout d'un statut très précaire qui devient la seule issue pour de nombreux travailleur·se·s privé·e·s d'emploi. Ainsi, en 2018, parmi celles et ceux qui ont créé une microentreprise pour en faire leur activité principale, 59 % étaient sans emploi et 6 % étaient des travailleur·se·s précaires. Pour ces travailleur·se·s, l'histoire est souvent de courte durée : seules 30 % des microentreprises sont encore actives trois ans après leur création.

Voir article Lettre éco – décembre 2021/janvier 2022 : Travailleurs indépendants, un statut précaire en expansion

L'ombre de la plateformisation du travail

Ce statut permet surtout au gouvernement de faire reposer la responsabilité du chômage sur les travailleur·se·s en leur offrant cette fausse solution. C'est également un vivier majeur pour les plateformes. Dans le secteur des transports, parmi les nouvelles inscriptions à ce régime, 2 sur 3 sont le fait de travailleur·se·s dépendant des plateformes. Cet accroissement est donc inquiétant sur plusieurs aspects, notamment du fait que plus ces travailleur·se·s sont nombreux·ses, plus le pouvoir des plateformes est important puisqu'elles peuvent les mettre en concurrence. C'est dire l'urgence de la syndicalisation de ces travailleur·se·s, pour laquelle la CGT joue un rôle majeur.

Chapitre II / REVENUS ET INÉGALITÉS

C'est peu dire que le capitalisme financiarisé a conduit à une concentration extrême des richesses et du pouvoir. Les penseur·se·s libéraux·les, et avec elles et eux les gouvernements successifs depuis une trentaine d'années, cherchent à justifier ces inégalités extrêmes par la « théorie du ruissellement » (dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les manuels économiques). Accroître la richesse des plus riches serait en quelque sorte le prix à payer pour que le reste de la population bénéficie des décisions d'investissement des plus aisé·e·s. Ce raisonnement n'a jamais, et répétons-le, jamais été vérifié, et c'est même l'inverse.

En effet, il est désormais connu que les inégalités nuisent au développement économique. On le voit aujourd'hui avec l'accumulation d'épargne stagnante pour les plus aisé·e·s alors que les ménages modestes peinent à finir les mois. Répartir les richesses est un enjeu de justice sociale autant que d'efficacité économique. Ce n'est pas un enjeu de « correction » *via* la fiscalité, c'est un enjeu d'affrontement entre le capital et le travail dès la répartition de la valeur ajoutée. Le quinquennat finissant a choisi son camp et, dans la plus pure tradition libérale, Emmanuel Macron a plutôt organisé la redistribution des plus pauvres vers les plus riches. Noblesse d'État et puissances capitalistes marchent main dans la main, au détriment du monde du travail.

Les indicateurs de ce chapitre donnent à voir la grande polarisation des revenus et du patrimoine ainsi que les différentes dimensions des inégalités. Les salaires stagnent tout comme l'espérance de vie en bonne santé, les dépenses contraintes augmentent et le patrimoine des plus riches gonfle. Voilà le tableau que notre action collective doit changer.

La chute de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Part de la rémunération des salarié·e·s dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières entre 1975 et 2020

Source: Insee
Note de lecture: La part de la rémunération des salarié·e·s dans la valeur ajoutée des sociétés non-financières était de 65,4 % en 2019.

D'une manière schématique, la valeur ajoutée (VA), c'est-à-dire la richesse supplémentaire créée par le travail, est répartie entre le travail (*via* les salaires) et le capital (*via* les profits). Cette répartition fait l'objet d'âpres conflits entre syndicats et patronat. Il y a dans notre histoire économique récente une grande rupture qu'illustre le graphique ci-dessus. Les années quatre-vingt marquent la fin de la période d'après-guerre où la croissance économique était assise sur un accroissement continu des salaires et de la productivité. Elles voient une chute de la part de la VA dévolue aux salaires, passant de 73 points en 1980 à 65 aujourd'hui. Très concrètement, cela signifie que les richesses produites rémunèrent bien plus le capital depuis une trentaine d'années qu'auparavant et que la part rémunérant le travail a chuté puis stagné. La justification peut être trouvée dans le « théorème de Schmidt », selon lequel *« les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain »*. Donner plus aux actionnaires devait favoriser l'investissement et l'emploi. Or que s'est-il produit ?

Une financiarisation non sans conséquences

L'investissement a stagné, l'emploi s'est détérioré au fil de la financiarisation de l'économie, les services publics ont été attaqués et, sans surprise, le patrimoine des plus riches a littéralement explosé. Dernière conséquence en date de cette distorsion du partage de la VA en faveur des profits: la crise de 2008, dont nous payons encore les conséquences et qui n'est certainement pas la dernière.

Une remontée en 2009 et en 2020 ?

On voit que la part des salaires remonte en 2009 tout comme en 2020. Est-ce à dire que les salaires ont augmenté durant ces périodes de crise ? Pas du tout ! Les crises font chuter la valeur ajoutée créée, ce qui fait mécaniquement augmenter la part des salaires alors même que ces derniers stagnent. C'est ce qu'on appelle un « effet dénominateur ».

Salaires : la grande stagnation

Évolution, en euros constants, des salaires du secteur privé et des entreprises publiques (base 100 en 2001)

Source : Insee
Note de lecture : Entre 2001 et 2017, le salaire net moyen en euros constants a augmenté de 10,7 %. À structure constante (si la proportion de cadres, employé·e·s, ouvrier·ère·s, etc. était restée la même), l'augmentation n'aurait été que de 1,1 % entre 2001 et 2017.

Très faible augmentation du salaire réel

Le graphique ci-dessus nous montre que l'augmentation du salaire réel (c'est-à-dire une fois l'augmentation des prix prise en compte) est très faible depuis le début du millénaire : + 10,7 % pour le salaire net moyen en seize ans, ce qui correspond à seulement + 0,57 % par an en moyenne. De plus, cette légère augmentation des salaires est liée au fait que les salarié·e·s sont de plus en plus qualifié·e·s.

Faible augmentation entièrement imputable à l'augmentation des CSP

Logiquement, si la proportion de cadres augmente, sachant que ce sont les salarié·e·s les mieux payé·e·s, le salaire moyen augmente de même. Ces 10,7 % d'augmentation du salaire net moyen ne sont donc pas un progrès pour les salarié·e·s mais un simple effet mécanique de la hausse des qualifications. C'est évidemment une bonne chose que la montée en qualifications se répercute dans les salaires, mais c'est bien d'une augmentation générale des salaires dont nous avons besoin, à commencer par le Smic. La crise du Covid a montré que des métiers, souvent mal reconnus par la société, tenaient notre pays à bout de bras. Il est temps que le salaire de ces travailleur·se·s soit en adéquation avec leur utilité sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN : Note éco – Le Smic a 50 ans : le comprendre et le défendre

Une inflation plus élevée en 2021

Indice des Prix à la Consommation (IPC) en novembre 2021			
	Poids dans l'indice	Variation depuis 2015 (en %)	Variation depuis un an (en %)
Alimentation	17,85 %	8,9 %	0,5 %
Tabac	2,43 %	55,33 %	0 %
Produits manufacturés	25,01 %	– 0,8 %	0,8 %
Énergie	7,46 %	29,93 %	21,6 %
Services	47,25 %	6,83 %	1,9 %
Ensemble	100 %	7,64 %	2,8 %

Source : Insee

Note de lecture : Entre novembre 2020 et novembre 2021, l'Indice des prix à la consommation a augmenté de 2,8 %.
Avertissement : Les chiffres de l'inflation sont très conjoncturels – ils varient constamment selon différents paramètres. Ces chiffres sont publiés mensuellement. Au moment où vous lirez ces chiffres, l'inflation sera donc différente de qui est indiqué ici. Pour retrouver les derniers chiffres, il suffit d'aller sur le site de l'Insee et de cliquer sur « Inflation » sur la page d'accueil.

L'inflation de retour au cœur des préoccupations

Après des années d'atonie, l'inflation a fait son retour en 2021, jusqu'à atteindre 2,8 % en novembre 2021 par rapport à novembre 2020, selon l'indice des prix à la consommation. L'inflation n'est pas un mal en soi – tout dépend de ses causes. Ce qui compte c'est l'évolution des salaires, des prestations sociales et des retraites par rapport à cette inflation. Comme le montrent les chiffres détaillés, la hausse des prix observée en 2021 est surtout tirée par les prix de l'énergie. On sait que la part des dépenses consacrée à l'énergie est bien plus importante pour les bas revenus qui sont donc les premiers touchés par cette inflation.

Un phénomène durable ?

Comme toujours en économie, il est difficile de faire des prédictions. Il faut donc prendre toute tentative avec précaution.

La Banque de France prévoit une inflation encore supérieure à 2 % en 2022 avant de repasser sous cette barre des 2 %, qui est la cible d'inflation de la Banque centrale européenne, pour 2023 et 2024.

Entre autres phénomènes, les tensions autour des prix de l'énergie et les pénuries de composants risquent d'avoir des conséquences durables sur les prix. Cela amène deux réflexions. D'abord la nécessité de faire croître les salaires et de repenser drastiquement le partage de la valeur ajoutée. Ensuite l'urgence d'une nouvelle politique industrielle pour sortir l'économie d'une trop grande dépendance et le travail d'une trop grande fragmentation.

POUR ALLER PLUS LOIN : Voir Fiches pédagogiques – Inflation, pouvoir d'achat

Inégalités salariales femmes-hommes

		Revenu salarial net (en euros) en 2017			Salaire net en EQTP (en euros) en 2017		
		Femmes	Hommes	Écart (en %)	Femmes	Hommes	Écart (en %)
Diplôme	Inférieur au Bac	13056	18872	30,8	20051	23809	15,8
	Bac à Bac + 2	18686	25501	26,7	24341	29547	17,6
	Bac + 3 ou plus	29080	45798	36,5	35896	50851	29,4
Nombre d'enfants	Aucun enfant	13613	16618	18,1	22692	24398	7
	Un enfant	17751	23402	24,1	24932	28281	11,8
	Deux enfants	19948	29482	32,3	26514	33640	21,2
	Trois enfants ou plus	15662	29824	47,5	24419	35540	31,3
	Ensemble	**16299**	**22793**	**28,5**	**24467**	**29394**	**16,8**

Source: Insee;
Champ: postes du secteur privé, France métropolitaine, hors apprentis et stagiaires, hors agriculture, hors salariés des particuliers.
/ Note de lecture: Les femmes salariées du secteur privé avec un diplôme inférieur au bac ont gagné en moyenne 13056 € en 2017, soit 30,8 % de moins que les hommes à diplôme équivalent.

Des inégalités insoutenables

En 2017, en France, le salaire moyen des hommes salariés du secteur privé en équivalent temps plein était près de 16,8 % supérieur à celui des femmes. En réalité, les inégalités sont supérieures puisque les femmes sont davantage soumises au temps partiel (*cf.* p. 13). Tout confondu, les femmes salariées du secteur privé gagnent en moyenne 28,5 % de moins que les hommes. Dit autrement, les hommes gagnent en moyenne 40 % de plus que les femmes !

Le diplôme et les enfants, facteurs d'inégalités

Plus les femmes sont diplômées, plus elles subissent d'inégalités par rapport aux hommes qui ont les mêmes diplômes. C'est l'illustration concrète du plafond de verre auquel se heurtent les femmes. Les inégalités sont de plus en plus fortes à mesure qu'on s'éloigne du Smic.

Les chiffres montrent également l'impact des enfants sur la carrière et le salaire des femmes et des hommes. Les hommes qui ont 3 enfants ou plus gagnent 90 % de plus que les femmes dans le même cas. L'allongement de la durée du congé paternité ne suffira pas pour contrer ce constat.

Des mesures fortes doivent être prises pour que la maternité n'impacte pas les carrières professionnelles des femmes.

Le salaire est inversement proportionnel à l'utilité sociale

Part de postes dans les secteurs essentiels par centile de salaire, hors banques et assurances*

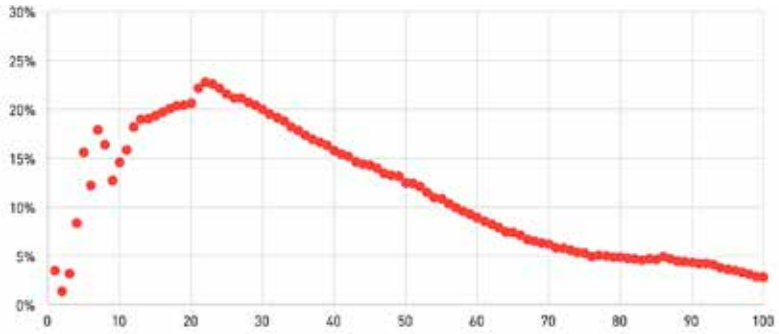

Source : DADS 2017. Graphique issu d'un travail de l'Institut des politiques publiques
Note de lecture : Parmi les salariés du 20e centile de salaire, 20,6 % travaillent dans un secteur essentiel.
Les premiers centiles sont difficilement interprétables et peuvent souffrir de biais statistiques.

Le salaire inversement proportionnel à l'utilité sociale ?

La crise sanitaire a permis de mettre en lumière l'utilité sociale de métiers souvent décriés et mal reconnus dans la société. En effet, pendant que la majorité des « cols-blancs » étaient en télétravail, les « cols-bleus » continuaient leur activité et faisaient vivre le pays. Pourtant ces salarié·e·s sont souvent mal payé·e·s. Comme le montre ce graphique, à mesure que le salaire horaire augmente, la proportion de salarié·e·s travaillant dans un secteur classé comme essentiel lors du confinement diminue. Des promesses ont été faites pour remédier à cela. Comme toujours avec ce gouvernement, ces promesses ont accouché d'une souris : le « Ségur de la Santé » pour le personnel soignant et des primes à caractère exceptionnel à la discrétion de l'employeur pour les autres.

Augmenter le Smic est un impératif de justice sociale

La seule solution pour reconnaître véritablement le caractère indispensable du travail de ces salarié·e·s, c'est d'augmenter le Smic et avec lui l'ensemble des salaires. Il faut défendre les hausses de salaire face à la prolifération des primes. À l'inverse des primes, le salaire est garanti, ouvre des droits sociaux et n'est pas soumis à l'appréciation de l'employeur. L'augmentation des « premières de corvées » est également une problématique d'égalité femmes-hommes puisque les femmes sont surreprésentées dans ces emplois, ce qui creuse les inégalités salariales.

**Selon le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 qui spécifie la liste des secteurs dont les établissements étaient autorisés à rester ouverts pendant la première période de confinement. Le secteur Activités financières et assurances est très particulier, il a donc été choisi de l'exclure.*

POUR ALLER PLUS LOIN : Note éco – « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune » Chiche !

Le Smic ne permet pas de vivre convenablement

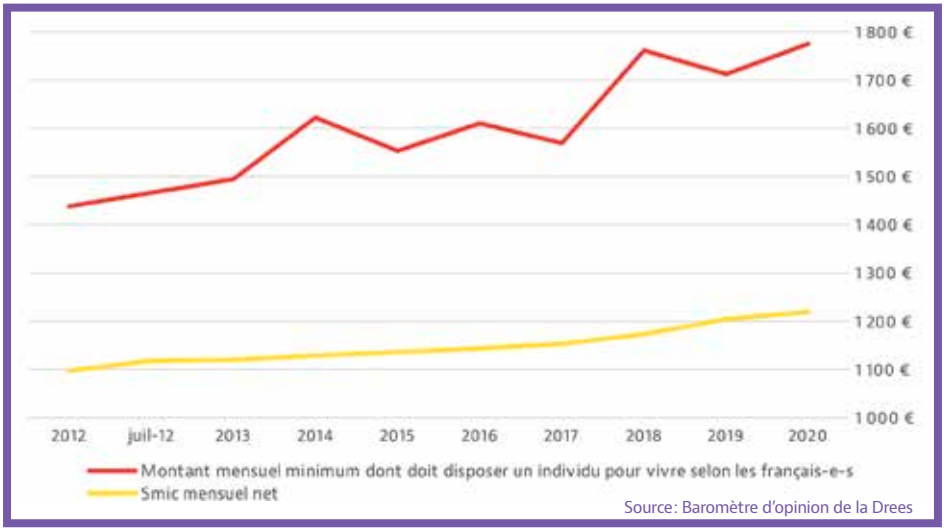

Source: Baromètre d'opinion de la Drees

Toujours plus loin du minimum vital

Demander aux Français·es combien il faut au minimum pour vivre pour un individu est un bon indicateur, en lien avec leur ressenti et leur vécu. En 2020, selon le baromètre de la Drees, il fallait minimum 1 775 € par mois pour un individu pour vivre. Le Smic net s'élevait lui à peine à 1 200 €. L'écart entre ce minimum perçu et le Smic est saisissant. Les besoins non assouvis sont de plus en plus nombreux tandis que le Smic stagne. Ainsi, quand l'écart n'était « que » de 340 € en 2012, il est aujourd'hui de 550 €. Il faudrait donc augmenter le Smic net de près de 50 % pour arriver à ce minimum. Rappelons que plus de 10 % des travailleur·se·s ont un revenu équivalent ou tout juste supérieur au Smic, c'est-à-dire un salaire bien loin du minimum pour vivre par les Français·es eux et elles-mêmes.

POUR ALLER PLUS LOIN : voir la Note éco sur le Smic et Fiche 4 Pouvoir d'achat : Qu'est-ce qu'un « revenu décent » ?

Non, le Smic n'a pas réellement augmenté en 2021

Le Smic a été revalorisé de 2,2 % en octobre 2021. Il ne s'agit en aucun cas d'un « coup de pouce » du gouvernement mais simplement d'une indexation automatique, car l'inflation avait dépassé les 2 % depuis la dernière indexation annuelle de janvier. Cette revalorisation n'était donc qu'un rattrapage. Les travailleur·se·s au Smic n'ont absolument pas vu leur pouvoir d'achat augmenter avec cette revalorisation automatique. Une nouvelle revalorisation de 0,9 % a eu lieu le 1er janvier 2022. Là encore il ne s'agit que d'une indexation automatique qui prend en compte l'inflation entre octobre et la fin d'année. Il est urgent que le gouvernement augmente véritablement le Smic en le portant à 2000 € bruts par mois comme le demande la CGT.

Les plus riches vivent douze ans de plus que les plus pauvres

Espérance de vie selon le niveau de revenu

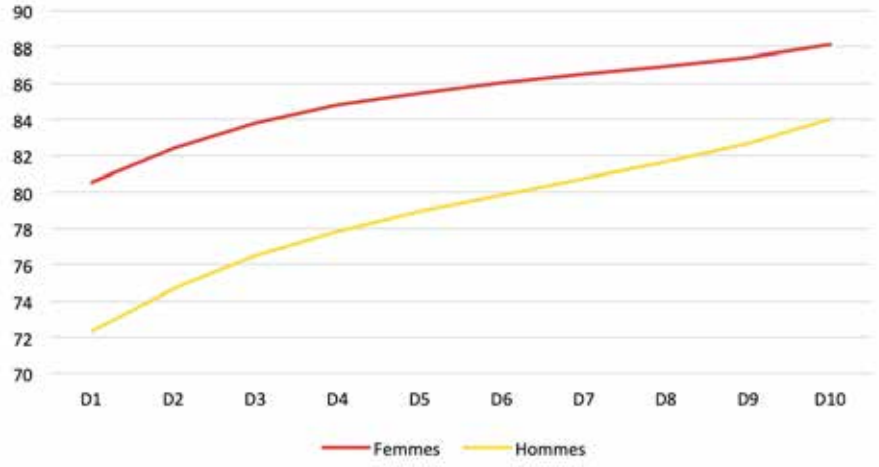

Source: Insee

Note de lecture: Les hommes parmi les 10 % les plus riches ont une espérance de vie de 84 ans tandis que les hommes parmi les 10 % plus pauvres ont une espérance de vie de 72,4 ans.

« Tous égaux face à la mort » ?

Voilà qui semble relever du bon sens. Or si la ligne d'arrivée est effectivement la même, nous ne la franchissons pas tous·te·s en même temps. Sans surprise, les inégalités observées tout au long de la vie se traduisent par des inégalités très fortes en termes d'espérance de vie. Pour les hommes, on peut observer près de douze années d'écart d'espérance de vie entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches. Pour les femmes, les inégalités se chiffrent autour de huit années.

Changer de modèle économique : une nécessité vitale

Il existe plusieurs explications possibles à ces chiffres, comme l'accès difficile aux soins, à une alimentation de qualité ou encore le fait qu'un salaire faible va souvent de pair avec un travail pénible. Ces inégalités sont tout à fait inacceptables. Elles justifient amplement le départ en retraite plus tôt pour les salarié·e·s confronté·e·s aux travaux pénibles – bien qu'il ne s'agisse que d'un palliatif de problèmes devant être traités en amont. L'augmentation du niveau de vie des plus pauvres et la réduction des inégalités sont donc loin d'être un luxe mais sont une nécessité vitale pour des millions de Français·es. En France, en 2022, la pauvreté continue de tuer précocement des millions d'individus parce que les richesses sont mal produites (du fait des conditions de travail dégradées) et mal réparties.

Un tiers des hommes les plus pauvres meurent avant 67 ans

Proportion de survivants selon l'âge et le niveau de vie

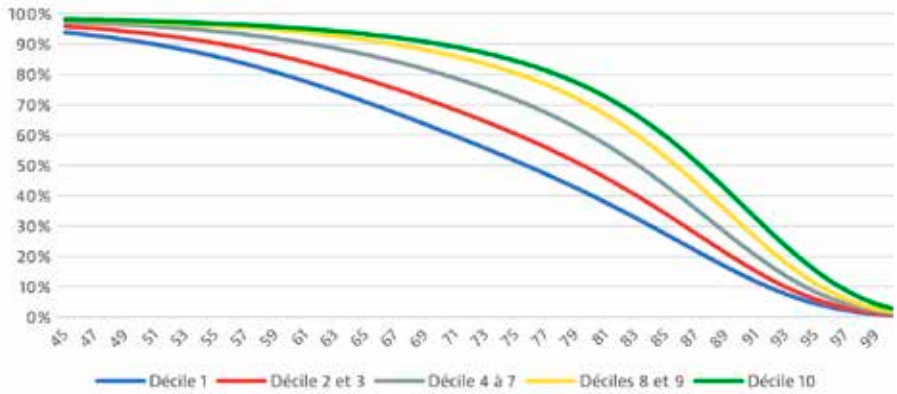

Source : Insee
Champ : Hommes. Moyenne de 2012 à 2016
Note de lecture : Seuls 49 % des hommes du premier décile atteignent l'âge de 76 ans.
Par souci de lisibilité, seuls les hommes figurent sur le graphique. De manière générale, les inégalités face à la mort sont les mêmes chez les femmes mais dans des proportions moins importantes.

Mourir au travail, un projet de société ?

Certain·e·s candidat·e·s à l'élection présidentielle souhaitent reculer l'âge de la retraite à 65 voire 67 ans. Concrètement, parmi les hommes du 1er décile de niveau de vie, un tiers meurt avant 67 ans. Pour les hommes des déciles 2 et 3, c'est un sur quatre qui meurt sans atteindre cet âge. À l'inverse, 92 % des hommes parmi les 10 % les plus riches vivent plus que 65 ans.

Atteindre la retraite, mais pour combien de temps ?

Plus de la moitié des hommes du premier décile ne dépassent pas les 75 ans. Cela signifie que parmi les 71 % qui atteindraient un âge de départ en retraite à 65 ans, près d'un tiers décéderaient moins de dix ans après leur départ en retraite. Et cela sans même parler de l'état de santé de ces travailleurs durant ces dix années. Les inégalités se creusent à mesure que l'âge avance, ainsi, à peine un homme sur trois des déciles 2 et 3 atteint les 85 ans, c'est le cas de 60 % des hommes parmi les 10 % les plus riches. Tous ces chiffres ne tiennent évidemment pas compte des effets délétères sur la santé qu'aurait un recul de l'âge de départ en retraite. Cela accentuerait encore davantage ces inégalités criantes.

Des dépenses de plus en plus contraintes

Évolution du pouvoir d'achat et du pouvoir d'achat arbitrable des ménages depuis 1960

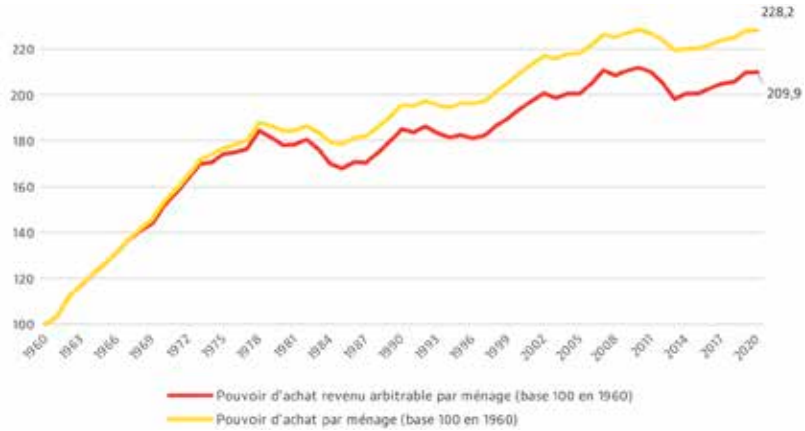

Source : Insee
Note de lecture : Entre 1960 et 2020, le pouvoir d'achat arbitrable par ménage a été multiplié par 2,1 tandis que le pouvoir d'achat par ménage a été multiplié par 2,28.

Le pouvoir d'achat arbitrable permet de tenir compte des dépenses pré-engagées comme le loyer, les abonnements TV, assurances, cantines, etc.

Le pouvoir d'achat arbitrable décroche

Alors que le pouvoir d'achat par ménage et le pouvoir d'achat arbitrable évoluaient de concert jusqu'aux années quatre-vingt, le pouvoir d'achat arbitrable a ensuite décroché. C'est le résultat de l'explosion des dépenses contraintes à commencer par le prix de l'immobilier et des loyers. Entre 2001 et 2017, la part des dépenses pré-engagées dans les dépenses totales des ménages est passée de 31 % à 41 % pour les « ménages pauvres » et de 30 % à 37 % pour les ménages « modestes non pauvres »[1]. Ainsi, en 2020, le pouvoir d'achat arbitrable reste inférieur à celui observé en 2007.

Des ménages en difficulté constante

Les conséquences de cette augmentation des dépenses pré-engagées ont été observées très concrètement durant les confinements. Alors même que certaines dépenses comme celles de loisir étaient réduites à peau de chagrin, les ménages parmi les 20 % les plus modestes ont dû s'endetter pour faire face à leurs dépenses, qui étaient donc des dépenses de première nécessité. Preuve que pour de nombreux ménages, une fois les dépenses pré-engagées réglées, il ne reste plus rien. Preuve encore que les revenus sont bien mal répartis. Preuve enfin de la nécessité d'augmenter ces derniers, à commencer par le Smic !

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiches pédagogiques, Inflation – pouvoir d'achat

1. France Stratégie : Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017

Logement : révélateur des inégalités

Évolution des prix des logements dans l'ancien, à qualité constante (base 100 en 2015)

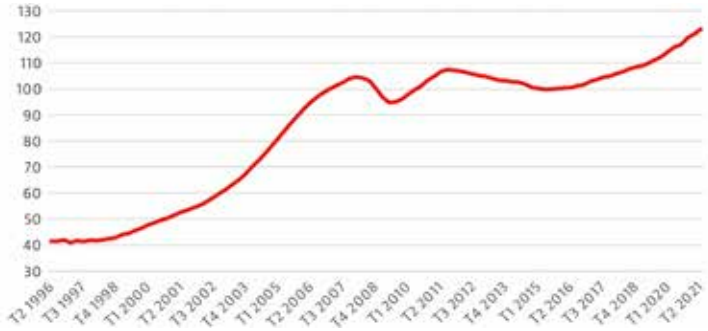

Source : Indice Notaires-Insee des prix des logements anciens
Note de lecture : Entre 2015 (moyenne annualisée) et le 2e trimestre 2021, les prix des logements dans l'ancien a augmenté en moyenne de 23 %..

Le prix de l'immobilier creuse les inégalités

Entre le 2e trimestre 2019 et le 2e trimestre 2021, les prix de l'immobilier ont encore augmenté de 11,8 %. Cette augmentation se répercute sur l'ensemble des ménages qui ne sont pas déjà propriétaires de leur logement, c'est-à-dire plus de 4 % de la population. Évidemment, cette situation ne fait pas que des perdant·e·s. En effet, elle profite aux propriétaires qui louent leurs logements de plus en plus chers et plus marginalement à celles et ceux qui avaient acquis leur logement il y a plusieurs années et le revendent aujourd'hui avec plus-value. Cette hausse bénéficie donc aux ménages qui ont déjà un patrimoine bien établi. Au contraire, pour les ménages modestes, l'effort consenti pour se loger est toujours plus important. Ces ménages sont par exemple obligés de s'éloigner de leur lieu de travail. Pour les ménages pauvres, la part des dépenses consacrée au logement est passée de 20 % à 28 % entre 2001 et 2017[1].

La concentration des logements

Les facteurs de hausse sont nombreux mais certains sont particulièrement choquants. Quand de nombreux ménages peinent à se loger, la situation est bien différente pour d'autres. Ainsi, depuis 2010, le nombre de résidences secondaires ou logements occasionnels a augmenté plus de 3 fois plus vite que le nombre de résidences principales. Pire, le nombre de logements vacants a lui augmenté 3 fois plus vite. Sur les 37,2 millions de logements en France, 3,1 millions sont vacants et 3,7 millions servent de résidence secondaire ou logements occasionnels. Si la France compte près de 300 000 SDF[2], ce n'est pas un problème de manque de logements mais bien de répartition des richesses. .De nombreux leviers pourraient être activés pour permettre à tou·te·s d'avoir un logement.

1. France Stratégie : Les dépenses pré-engagées : près d'un tiers des dépenses des ménages en 2017
2. Fondation Abbé Pierre

Les 10 % les plus riches détiennent près de la moitié du patrimoine

Patrimoine brut en 2018, en €

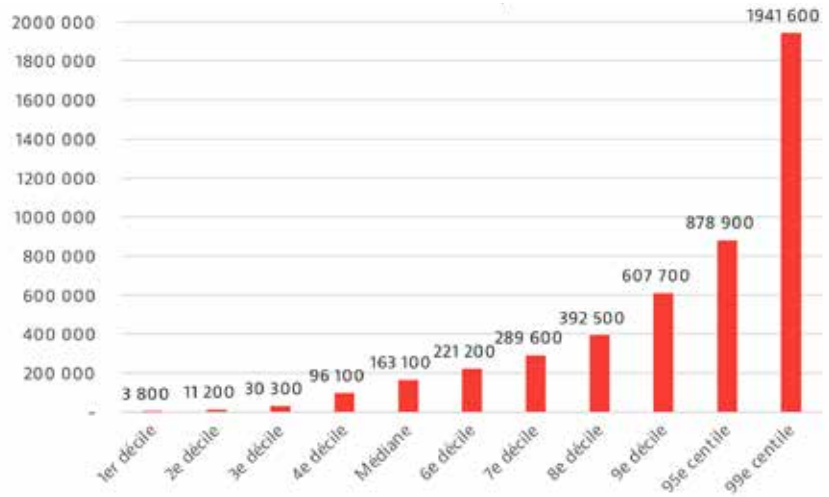

Source: Insee

Note de lecture: En France, 1 % des ménages ont un patrimoine brut (sans tenir compte de l'endettement) égal ou supérieur à 1941600 €. 90 % ont un patrimoine égal ou supérieur à 3800 €.

Des inégalités de patrimoine colossales

Si les plus riches concentrent déjà une part importante des revenus, le séparatisme des classes aisées est encore plus net quand on regarde les patrimoines. Les 10 % les mieux doté·e·s concentrent pratiquement la moitié de tout le patrimoine en France. Si l'on resserre encore un peu la focale, on s'aperçoit que le centile supérieur (les 1 % les mieux doté·e·s) possède à lui seul 16 % du patrimoine total et un tiers du patrimoine financier ! Encore une fois, c'est le pouvoir associé au patrimoine financier qui est essentiel à comprendre : celui qui possède est celui qui dicte, faisant de notre système économique un système censitaire dans l'entreprise. À l'inverse, les 50 % les moins doté·e·s ne se partagent que 8 % du patrimoine total ! C'est dire la concentration en haut de l'échelle sociale.

Le mythe de la méritocratie

Comment les classes dominantes justifient-elles ces inégalités ? En invoquant le mythe de la « méritocratie ». Le gâteau serait alors réparti en fonction du mérite de chacun·e : beaucoup pour quelques méritant·e·s (les « premier·ère·s de cordée »), peu pour les autres. Le problème de cette rhétorique ? 70 % du patrimoine total en France provient de l'héritage (Piketty, 2019). Où est le « mérite » à bien naître ? Aucun argument économique ne permet de justifier ces inégalités.

Concentration des richesses… et du pouvoir !

Patrimoine des 10 plus grandes fortunes françaises en années de Smic brut (18 654 euros)

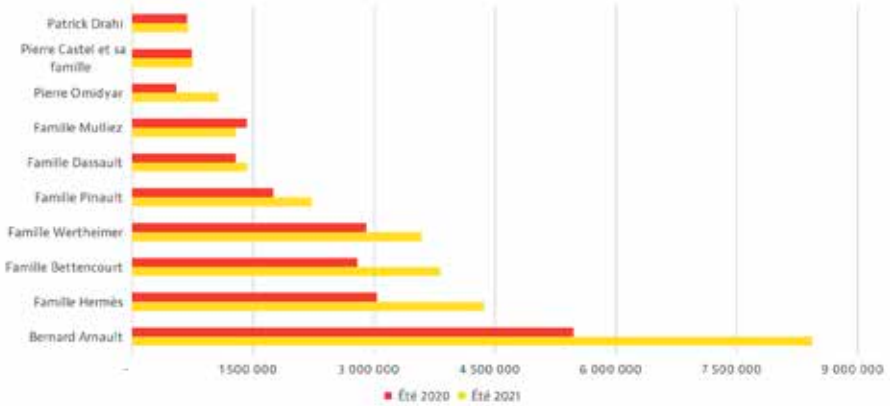

Source : *Challenges*
Note de lecture : Au 1er septembre 2021, la fortune de Bernard Arnault s'établissait à l'équivalent de 8 442 795 années de Smic. Son patrimoine a crû de 3 082 290 années de Smic entre l'été 2020 et l'été 2021 soit 57,5 milliards d'euros.

Des patrimoines déconnectés de l'économie réelle

Le patrimoine de ces grandes fortunes est essentiellement détenu sous forme d'actions. Il est donc soumis aux variations de la Bourse et de sa volatilité. Ainsi, la fortune de Bernard Arnault a fondu de plus de 25 % entre le 1er janvier et la mi-mars 2020 avant de rebondir rapidement et même d'augmenter de 50 % en septembre 2021 par rapport au 1er janvier 2020. On parle là de fluctuations de plusieurs dizaines de milliards d'euros. En septembre, la fortune de Bernard Arnault était estimée plus de 150 milliards d'euros. Il s'agit évidemment de patrimoine « théorique » dans la mesure où il ne pourrait pas vendre toutes ses actions d'un coup sans faire chuter le cours de l'action. Cependant, cela se matérialise bien en « cash » à intervalles réguliers, comme en août 2020 quand Jeff Bezos a revendu pour plus de 3 milliards de dollars d'actions Amazon. Il s'agit là de milliards et de fortune bien réels.

Celui qui détient, c'est celui qui décide

Les commentateurs ne manquent pas de rappeler que ce qui est détenu correspond d'abord à des actions et non pas de la monnaie. C'est justement le problème ! Au-delà de l'indécence de ces chiffres, c'est surtout la concentration du pouvoir que permet la détention d'actions qui est en cause. Les décisions stratégiques sont prises par une poignée de personnes pour servir les intérêts… d'une poignée de personnes ! La question de la propriété de l'entreprise est incontournable pour changer de cap économique.

POUR ALLER PLUS LOIN : Mémo éco, La fortune outrancière des milliardaires n'est pas « fictive »

Paradis fiscaux : un manque à gagner colossal pour les finances publiques

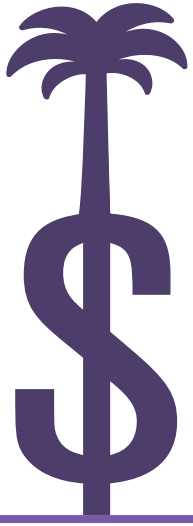

300

milliards d'euros d'avoirs français dans les paradis fiscaux

Source : Alstadsæter A, Johannesen N., Zucman G., (2017), « Who owns the wealth in tax heavens ? Macro evidence and implications for global inequality », *Journal of Public Economics*, p. 89-100.

Fraude fiscale, un problème majeur pour les finances publiques

Lorsqu'on évoque les problèmes budgétaires, il est rare d'entendre parler de paradis fiscaux. Il faut qu'un scandale éclate (Panama Papers, LuxLeaks) pour que la question soit remise à l'agenda médiatique. On y pense, et puis on oublie. Dans le même temps, les chiffres donnent le tournis. Des chercheurs de l'université Berkeley ont montré que 300 milliards d'euros d'actifs français sont détenus dans les paradis fiscaux. C'est l'équivalent de 15 % du PIB annuel de la France. Imposés au taux légal, ce sont 60 à 80 milliards d'euros selon les estimations qui échappent chaque année au Fisc, c'est-à-dire pratiquement le budget annuel de l'Éducation nationale.

Les plus riches échappent encore à l'impôt

Sur ces 300 milliards, la moitié est détenue par les 0,01 % les plus riches. Il y a une véritable scission des plus riches avec la solidarité nationale et son support de base, l'acquittement de l'impôt.

Face à ce constat, l'État doit mettre des moyens supplémentaires pour traquer la fraude fiscale mais également mettre fin, notamment au niveau européen, à l'ambiguïté de certaines règles fiscales qui constituent une brèche dans laquelle s'engouffrent les conseiller·ère·s fiscaux·les des plus riches. C'est une question d'efficacité économique et de justice sociale. L'impunité de ces resquilleur·se·s en col blanc n'a que trop duré.

POUR ALLER PLUS LOIN : Gabriel Zucman, *La Richesse cachée des nations*, Seuil, 144 pages

Chapitre III / SÉCURITÉ SOCIALE ET SERVICES PUBLICS

Les services publics et la Sécurité sociale sont sans conteste les derniers remparts face au chaos néolibéral. La collusion entre les gouvernements successifs et les intérêts financiers, couplée au dogme du marché, fissure depuis bientôt quarante ans ce grand édifice qu'est la Sécurité sociale. Ce quinquennat n'échappe pas à la règle. Réduction du nombre de fonctionnaires, recours aux contractuel·le·s, réforme du statut de la fonction publique, réforme de l'assurance chômage, projet de réforme des retraites, projet de RUA; aucun pilier de notre modèle social n'est épargné.

Afin de défendre au mieux notre modèle de protection sociale ainsi que nos services publics, il est utile d'avoir à l'esprit un état des lieux, loin d'être exhaustif, de la situation. Il permet à la fois de mettre l'accent sur les points morts des politiques publiques, la dégradation des services publics mais également de noter l'efficacité d'institutions qui, tant bien que mal, résistent au néolibéralisme. L'intervention publique reste de loin la meilleure arme pour lutter contre la pauvreté, les inégalités. Elle reste également le meilleur outil d'un développement économique soutenu et harmonieux sur le territoire. Encore faut-il une solide vision et volonté politique.

Les services publics et la Sécurité sociale sont notre bien commun et forment le liant entre tous les citoyens. Les défendre et les développer : voilà le projet que nous portons.

Financement de la Sécurité sociale : la part des cotisations passe sous les 50 %

Structure des recettes du régime général de la Sécurité sociale

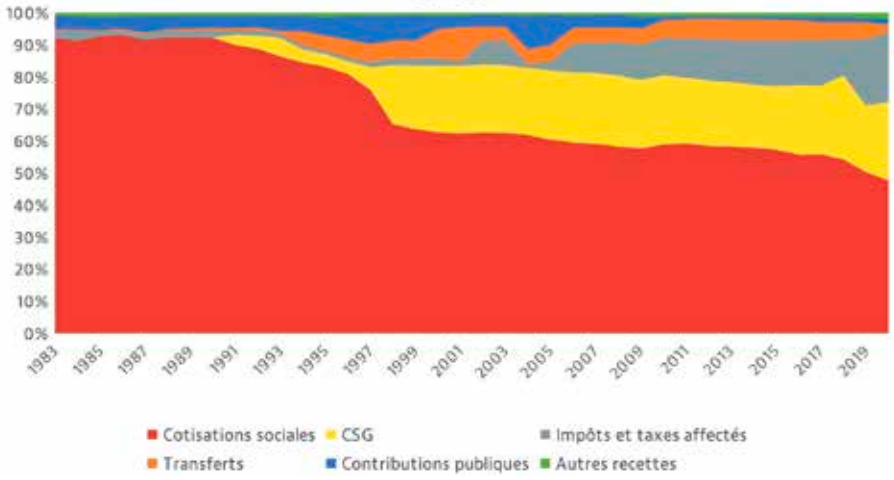

Source : Commission des comptes de la Sécurité sociale
Note de lecture : En 2020, 47,6 % des recettes du régime général de la Sécurité sociale proviennent des cotisations sociales.

Depuis la création de la CSG en 1991, les impôts de différentes formes n'ont cessé de prendre de l'ampleur dans le financement de la Sécurité sociale. Aujourd'hui, 46,3 % des recettes de la Sécurité sociale sont issues des impôts (impôts, taxes affectés et CSG). En contrepartie, la part des cotisations sociales n'est plus que de 47,6 %, contre 92,2 % en 1990. Ce basculement n'est pas sans conséquences.

La CSG ne permet pas d'acquérir des droits

Aucun droit n'est associé à la CSG (ni aux impôts et taxes affectés à la Sécurité sociale), contrairement aux cotisations sociales. On passe donc d'un système assurantiel à un système assistanciel dans lequel la Sécurité sociale est laissée au bon-vouloir des gouvernements. Nous ne pouvons le tolérer. La Sécurité sociale n'est pas un cadeau, c'est un droit, conquis par les travailleur·se·s et devant être géré par elles et eux-mêmes.

Une remise en cause de la gestion par les salarié·e·s

Ce basculement sert également à justifier l'autoritarisme du gouvernement et le balayage de la logique paritaire pour ce qui a trait à la Sécurité sociale et plus largement – il suffit de penser à la réforme de l'assurance chômage, dont la brutalité sur le fond comme sur la forme est un triste révélateur du projet gouvernemental de casse de notre modèle social. Contre l'étatisation, nous revendiquons le retour à un financement de la Sécurité sociale assis sur la cotisation sociale.

15 millions de personnes dans la pauvreté ou son « halo »

Évolution du taux de pauvreté depuis 2004 (en %)

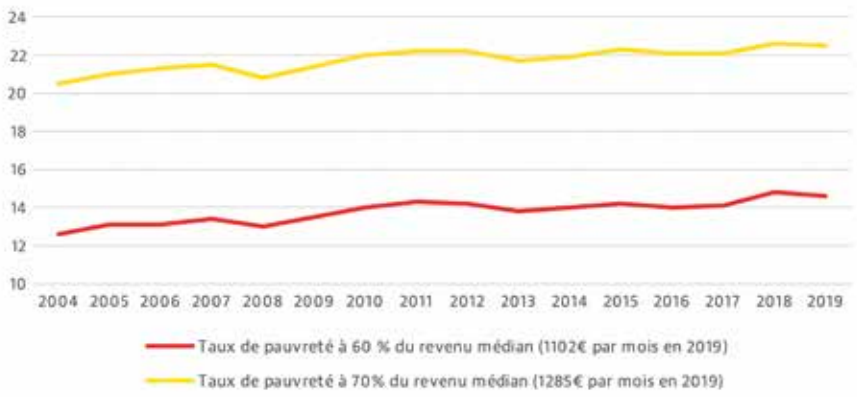

Source: Insee
Note de lecture: Le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian est passé de 14,8 % en 2018 à 14,6 % en 2019.

Seuil et pauvreté et « halo », la réalité des chiffres

Le taux de pauvreté à 60 % du revenu médian s'établit à 14,6 % en 2019. C'est le nombre le plus élevé de personnes en situation de pauvreté depuis vingt ans. Selon l'Insee, ce sont 9,8 millions de personnes qui sont désormais en situation de pauvreté monétaire. Notons que le seuil à 60 % du revenu médian est un seuil retenu de manière conventionnelle, utilisé dans les comparaisons internationales. La pauvreté ne se limite malheureusement pas à cet indicateur. Comme pour le halo du chômage, l'Insee parle de halo de la pauvreté pour les personnes se situant entre 60 % et 70 % du revenu médian. En France, 7,9 % de la population se situe dans ce halo, soit plus de 5 millions de personnes. Au total on compte donc en France 22,5 % de la population, soit plus de 15 millions de personnes, sous le seuil de pauvreté ou dans son « halo ».

La pauvreté n'est pas une fatalité, c'est une question de volonté politique

Nous avons formulé des propositions pour éradiquer la pauvreté. Elles diffèrent bien évidemment de ce qu'a mis en place le gouvernement durant ce quinquennat. Seul un programme ambitieux de développement de l'emploi pour tou·te·s et une revalorisation des prestations sociales (financées notamment par la redistribution des richesses) permettront de sortir durablement de la pauvreté. Éradiquer la grande pauvreté coûterait environ 10 milliards par an, soit autant que ce que coûte la baisse des « impôts de production ». C'est une affaire de choix politique, et il y a urgence.

La grande efficacité de la redistribution pour lutter contre la pauvreté

Taux de pauvreté (60 % du revenu médian) avant et après redistribution en 2018

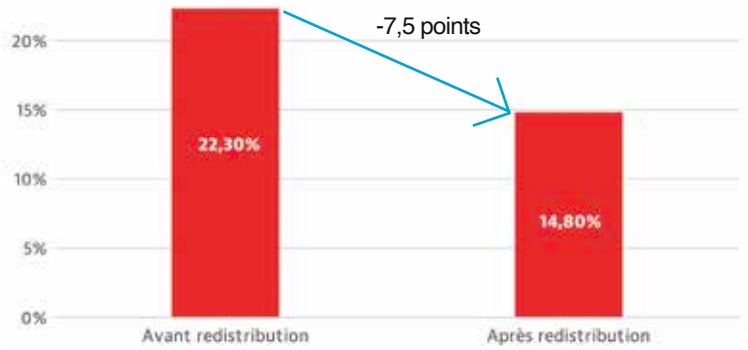

Source: Insee-DGFiP-CNAF-CNAV-CMSA, enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) 2018

En 2018, le taux de pauvreté est passé de 22,3 % à 14,8 % après redistribution.

« On met un pognon de dingue dans les minima sociaux, les gens ils restent quand même pauvres » **Emmanuel Macron, juin 2018**

Contrairement à ce que laisse entendre le président de la République, la protection sociale a bien un effet, et pas des moindres ! Si on ne peut se satisfaire d'un taux de pauvreté de 14,8 %, il faut quand même souligner que la pauvreté est réduite de 34 % grâce au système de protection sociale. L'intensité[1] de la pauvreté est-elle réduite de 19,6 %. Pour certains types de ménages comme les moins de 20 ans, la redistribution permet de réduire la pauvreté de 36 %.

Niveau inquiétant des inégalités primaires

« On est dans le curatif » disait Emmanuel Macron. On pourrait lui donner raison mais certainement pas dans le sens où il l'entend. En effet, la redistribution sert aujourd'hui à nous « guérir » en partie des inégalités primaires (avant redistribution) qui ne cessent de s'accroître. Plus d'un·e Français·e sur cinq serait pauvre sans la redistribution. La pauvreté toucherait 61,2 % des familles monoparentales avec 2 enfants.

Face à des inégalités d'une telle ampleur, la redistribution ne peut être qu'un palliatif. Le véritable enjeu, c'est d'en finir avec l'accroissement des richesses pour les plus riches, *via* notamment un salaire maximum et surtout une plus forte taxation sur des revenus du capital, et d'augmenter les revenus du travail, *via* l'augmentation générale des salaires. La fiscalité ne peut être qu'un premier pas dans la direction qui est la nôtre : changer radicalement de système économique, pas le corriger.

1. L'intensité de la pauvreté mesure l'écart entre le niveau de vie médian des plus pauvres et le seuil de pauvreté

Sans redistribution, le niveau de vie des plus pauvres aurait chuté de 7,3 % en dix ans

Évolution du niveau de vie (base 100 en 2008) en euros constants

Source: Insee
Note de lecture: Le niveau de sortie des 10 % des ménages les plus pauvres en termes de niveau de vie en euros constants (une fois pris en compte l'inflation) avant redistribution a baissé de 7,3 % entre 2008 et 2019.

Un niveau de vie avant redistribution inférieur à 2001 pour les plus pauvres

Avant redistribution, le niveau de vie des 10 % les plus pauvres est 7,3 % plus faible qu'en 2008. Il est même plus faible qu'en 2001. Par comparaison, le niveau de vie des 10 % les plus riches avant redistribution est 6 % plus élevé qu'en 2008 et 13,4 % plus élevé qu'en 2001.

Un besoin de redistribution accru

Il est d'usage chez les libéraux de désigner la « générosité » de notre modèle social comme responsable de l'explosion des dépenses publiques et de la dette. Les chiffres exposés ci-dessus montrent une tout autre réalité. Notre modèle social n'est pas plus généreux, simplement il y a davantage de besoins car il est de plus en plus difficile de vivre de son travail en France. Même après redistribution, le niveau de vie des ménages du 1er décile n'a pas retrouvé son niveau de 2008, preuve que la « générosité excessive » de notre modèle social est une fable. La conception de la protection sociale des libéraux est opposée à la nôtre. Ils considèrent comme un mal nécessaire de laisser toute une partie de la population sur le bas-côté. Des miettes leur sont donc « accordées », de quoi tout juste assurer leur survie et une fragile paix sociale… jusqu'à quand ?

Il est impératif de renforcer notre système de retraites

Pension moyenne de l'ensemble des retraités, relative au revenu d'activité (en % du revenu d'activité moyen brut)

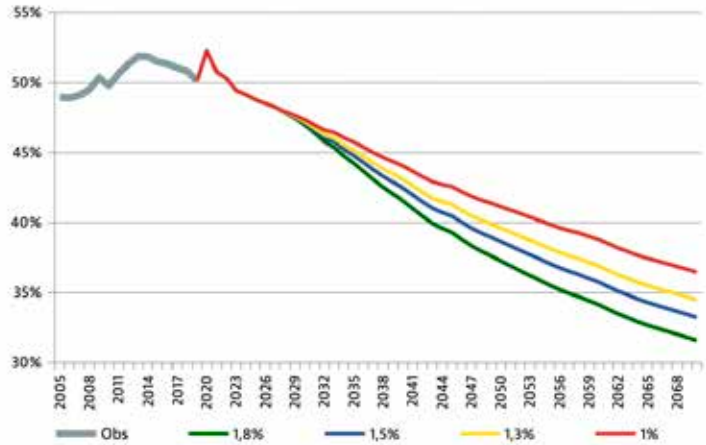

Note de lecture : En 2019, le montant brut moyen de pension de l'ensemble des retraités de droit direct représente 50,1 % du revenu d'activité moyen (hors activité partielle).
Les différents scénarios correspondent aux hypothèses de croissance de la productivité du travail.
Sources : projections COR et comptes nationaux de l'Insee – juin 2021.

Le problème du système de retraites n'est pas budgétaire

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et économique qui a engendré une forte baisse des cotisations retraites et donc un déficit de notre système de retraites. Pour les fétichistes de l'équilibre, ce problème conjoncturel a été une aubaine pour de nouveau appeler à une réforme structurelle et budgétaire de notre système de retraites. Focalisé·e·s sur l'équilibre budgétaire, ils et elles oublient que le vrai problème de notre système de retraites, c'est la baisse annoncée du niveau des pensions par rapport aux revenus des actifs.

POUR ALLER PLUS LOIN : Conférence sur le financement des retraites : les propositions de la CGT

Il faut renforcer notre système des retraites

Cette baisse des pensions conduit celles et ceux qui le peuvent à se constituer un complément de retraites *via* des organismes privés de prévoyance, ou *via* les loyers tirés d'un patrimoine immobilier, dans les deux cas ce sont les travailleur·se·s qui en feront les frais au détriment d'une augmentation des revenus du capital. Forts de ce constat, nous n'avons jamais défendu le *statu quo* qui nous mènerait à une Sécurité sociale à deux vitesses. Au contraire nous appelons à une réforme pour améliorer notre système de retraites et assurer son financement et des pensions décentes, notamment en assurant un minimum de pension au niveau du Smic pour une carrière complète.

Nous vivons plus longtemps… Mais dans quelles conditions ?

Évolution de l'espérance de vie et de l'espérance de vie en bonne santé

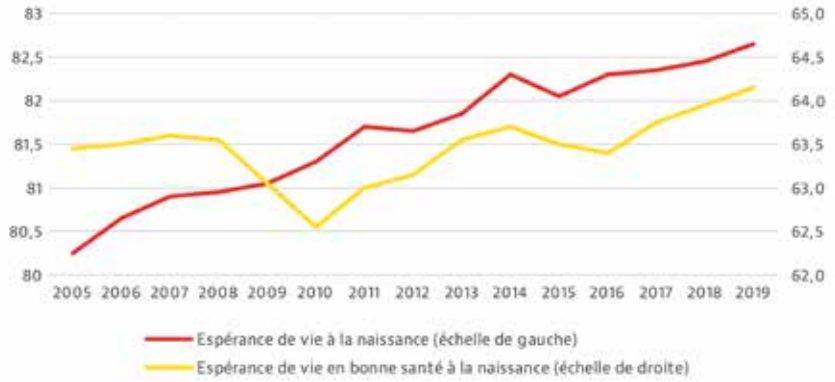

Source: Insee, État civil pour l'espérance de vie à la naissance et Drees, méthode EHEMU pour l'espérance de vie sans incapacité
Note de lecture: En 2019, l'espérance de vie à la naissance était de 82,65 ans tandis que l'espérance de vie à la naissance en bonne santé était de 64,2 ans.

Vivre plus longtemps, oui, mais surtout en bonne santé !

L'allongement de l'espérance de vie est souvent utilisé comme prétexte pour augmenter l'âge de départ en retraite. Le gouvernement d'Édouard Philippe souhaitait même indexer la durée de cotisation sur l'espérance de vie. Or ce qui nous intéresse c'est surtout l'espérance de vie en bonne santé : à quoi bon vivre plus longtemps dans des conditions très dégradées ? Ce que montre le graphique, c'est que l'espérance de vie en bonne santé a stagné pendant plus de dix ans alors que l'espérance de vie n'a cessé d'augmenter.

Finir sa carrière en mauvaise santé, pas question !

Il s'agit ici d'une moyenne. Dans le détail, l'espérance de vie en bonne santé est de 64,6 ans pour les femmes et de 63,7 ans pour les hommes. Pour certaines professions, fortement concernées par la pénibilité, l'espérance de vie en bonne santé est fortement inférieure à ce chiffre. Dès à présent, des travailleur·se·s partent en retraite en mauvaise santé du fait de la pénibilité de leur travail et de l'usure provoquée par l'allongement des carrières. Ce n'est pas acceptable. Revendiquer le partage du temps de travail et la retraite à 60 ans, c'est aussi revendiquer le droit à profiter de la vie à la retraite. Pour autant, un départ anticipé n'est qu'un palliatif qui ne répare en rien la dégradation de la santé causée par le travail. En amont de ces maladies professionnelles, il est donc également prioritaire de lutter âprement contre la pénibilité au travail pour préserver la santé des travailleur·se·s.

L'emploi public : moteur du développement économique

Part de l'emploi : moteur du développement économique

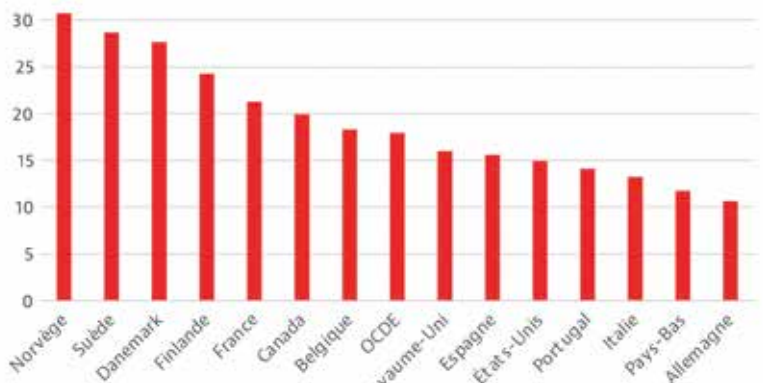

Source : OCDE
Note de lecture : En France, l'emploi public représente 21,2 % de l'emploi total.

L'emploi public souvent extrapolé

Le corps politique, et avec lui les économistes libéraux, répètent à qui veut l'entendre que la France compte « trop de fonctionnaires ». Les chiffres démontrent une réalité bien différente. En 2019, l'emploi public représentait 21,2 % de l'emploi total en France. C'était 30,7 % en Norvège soit 53 % de plus. On remarque que les pays nordiques, souvent cités en exemple en termes de discipline budgétaire, monopolisent les premières places du classement. L'emploi public est donc loin d'être incompatible avec des finances saines, comme le laissent penser les libéraux.

L'importance de la fonction publique

Au-delà de ces considérations purement quantitatives, il est primordial de rappeler le rôle et l'importance des fonctionnaires et du secteur public. Les services publics assurent un accès équitable aux éléments les plus fondamentaux comme l'éducation, la santé ou encore la justice. Ils sont donc un pilier de l'économie et de la cohésion sociale. Il y a un lien direct entre le nombre d'emplois publics, la réduction des inégalités, les performances scolaires et la qualité de la croissance. La Norvège a ainsi l'IDH le plus élevé au monde (hors pays de moins d'un million d'habitant·e·s). Contre la raison économique, l'idéologie libérale nous conduit à dépenser des dizaines de milliards en exonérations de cotisations sociales en espérant quelques créations d'emplois privés plutôt que de développer directement l'emploi public.

La recherche publique à l'abandon

Budget R&D d'Amazon en 2019

35

milliards d'euros

Budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en 2021

24,6

milliards d'euros

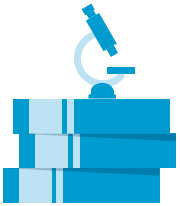

Taux de change retenu : 1 € = 1,22 $ (moyenne 2020)

Source: Rapport annuel d'Amazon, PLF

Des chercheurs précaires

La LPPR* a accentué la soumission de la recherche publique aux exigences et aux règles du privé. Elle a également acté la précarisation des doctorant·e·s et post-doctorant·e·s. Ce mépris de l'enseignement supérieur et de la recherche n'est pas sans conséquence. De fait, le budget recherche et développement d'Amazon est largement supérieur au budget du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation de la France.

La recherche française à l'agonie

Cette régression de la recherche publique au profit du privé est une perte de souveraineté et une soumission de la recherche aux intérêts particuliers plutôt qu'à l'intérêt général. On pensera amèrement aux travaux de recherche sur les coronavirus qui avaient été drastiquement réduits au début des années 2000, faute de moyens. La recherche fondamentale, financée publiquement, est une condition *sine qua non* pour l'avancée des connaissances. Elle est aussi nécessaire au progrès technique, à la lutte contre la crise environnementale. L'aiguillon du profit, son court-termisme et son manque de vision ne peut remplir correctement ces missions. Cela passe à la fois par des recrutements massifs dans la recherche publique mais également plus de moyens pour les chercheur·se·s en poste. La course aux appels à projets, condition de survie des laboratoires de recherche n'est plus admissible. Il est urgent de retrouver la voie d'une recherche publique ambitieuse et financée au service de l'intérêt général.

**Loi de programmation pluriannuelle de la recherche*

Les jeunes générations sacrifiées sur l'autel de l'austérité

Budget de l'enseignement supérieur par étudiant (base 100 en 2008, en euros constants)

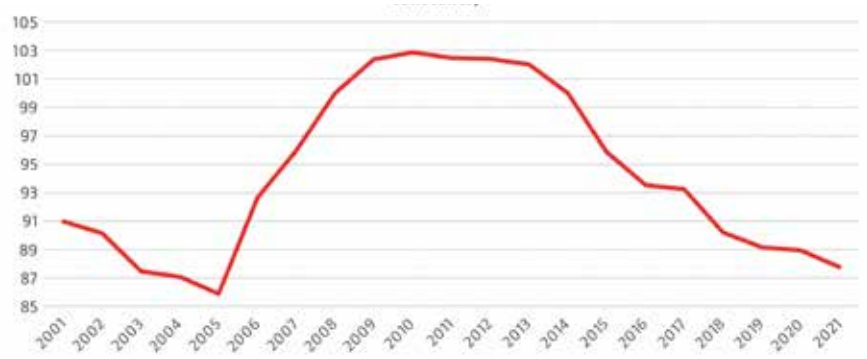

Sources: Thomas Piketty jusqu'à 2018 puis Lucas Chancel
Note de lecture: Depuis 2008, le budget par étudiant dédié à l'enseignement supérieur (hors inflation) a baissé de 12 %.

L'enseignement supérieur, victime d'un sous-investissement chronique

Le gouvernement sous-investit depuis des années au détriment de la qualité de l'enseignement supérieur public, tout en mettant les personnels sous pression. Ce sous-investissement est aussi la cause du manque de places à l'Université, ce qui a motivé la réforme Parcoursup instaurant la sélection à l'université. Il était pourtant prévisible que les bébés nés en 2000 allaient avoir 18 ans en 2018 et donc l'âge de rentrer en études !

Nous revendiquons la gratuité de l'enseignement supérieur avec une place pour chaque bachelier·ère.

Le gouvernement pousse les étudiants vers le privé

En dégradant ainsi l'Université, l'État fait la part belle à l'enseignement supérieur privé où la sélection sociale est la plus forte. Pire, cette marchandisation de l'enseignement supérieur force les jeunes à s'endetter massivement pour payer leurs études. Aux États-Unis, en 2019, 45 millions d'Américain·e·s avaient une dette moyenne de 35 000 $ contractée pour payer leurs études. Au total, la dette étudiante représentait 1 600 milliards de dollars. C'est une véritable menace pour l'économie américaine, voire mondiale. Ne nous inspirons pas de ce contre modèle !

Accès à la médecine : l'abandon des pouvoirs publics

Densité médicale : des écarts inquiétants

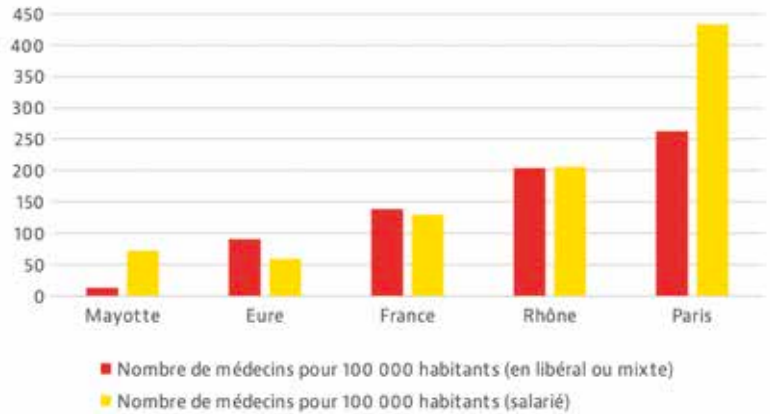

Source : CNOM, Atlas démographie médicale 2021

L'État ne compense pas les inégalités territoriales liées à la liberté d'installation de la médecine libérale

Étant donné la liberté d'installation dont jouissent les médecins, il est logique de voir des inégalités dans la densité des effectifs de médecins en exercice libéral ou mixte. Ainsi les Alpes-Maritimes (au climat sans doute plus clément) sont le département (hormis Paris) qui a la plus forte densité de médecins (libéral ou mixte). On pourrait penser que le rôle des pouvoirs publics serait de compenser ces inégalités « météorologiques ». Il ne fait en réalité que les accentuer. Au niveau national, la densité médicale a baissé de 7 % depuis 2010, c'est le résultat de décennies de numerus clausus limitant drastiquement l'accès à la profession.

Un indicateur révélateur de l'abandon de l'outre-mer

Concernant la médecine libérale et mixte, Mayotte dispose de 9 fois moins de médecins que l'Eure, qui est parmi les départements métropolitains les moins bien dotés. Comme le montre le graphique, l'État ne corrige nullement ces inégalités. En termes de médecins salariés, les Mahorais·es sont également parmi les trois territoires français à la plus faible densité.

Entre 2010 et 2021, le nombre de médecins pour 100 000 habitant·e·s a chuté de 20,2 % dans l'Indre, qui figure parmi les départements les moins bien dotés. La moyenne d'âge des médecins du département étant de 54 ans, cela laisse augurer une aggravation du phénomène.

Chapitre IV / LE COÛT DU CAPITAL

Qui n'a jamais entendu parler du « coût du travail » ? Les éditorialistes se relaient sur les plateaux TV pour rappeler à quel point les salarié·e·s coûtent cher. Que nous soyons parmi les plus productif·ve·s au monde, et donc que nous « rapportions » bien plus que nous coûtons, est curieusement moins mis en avant. Que la course à la baisse des salaires en Europe au nom de la « compétitivité » nous conduise à la stagnation économique n'est pas beaucoup plus discuté.

Symétriquement, la question du coût du capital est souvent éludée dans le débat public. On oublie pourtant une réalité fort simple : un actionnaire n'apporte pas des capitaux à titre gracieux. Il y a ce qu'il apporte (une partie du capital), et il y a ce que notre travail lui rapporte (les dividendes). Le coût du capital, dans sa définition de base, c'est la partie du profit qui n'est pas réinvestie. Et cette question change tout ! C'est bien le capital qui nous coûte, économiquement, socialement, budgétairement.

Il faut étendre la définition du coût du capital à au moins 3 éléments :

- le coût financier du capital, correspondant aux versements de dividendes ;
- le coût économique du capital, où la faiblesse de l'investissement est directement liée à l'asphyxie actionnariale ;
- le coût public du capital, correspondant à l'ensemble des exonérations de cotisation, crédits d'impôts ou autres subventions accordées au capital et à ses détenteurs, sans compter la fraude fiscale.

Lutter contre le coût du capital, c'est non seulement lutter pour une meilleure rétribution du travail, mais également pour un système économique plus efficace. C'est également mettre à nu l'aberration d'un système économique ou une poignée d'individus décident de ce que nous produisons collectivement.

Part des richesses : + 170 % en vingt-trois ans pour les actionnaires

Part (en %) des actionnaires dans le revenu global, tous secteurs, critères LME, ratio moyen, brut

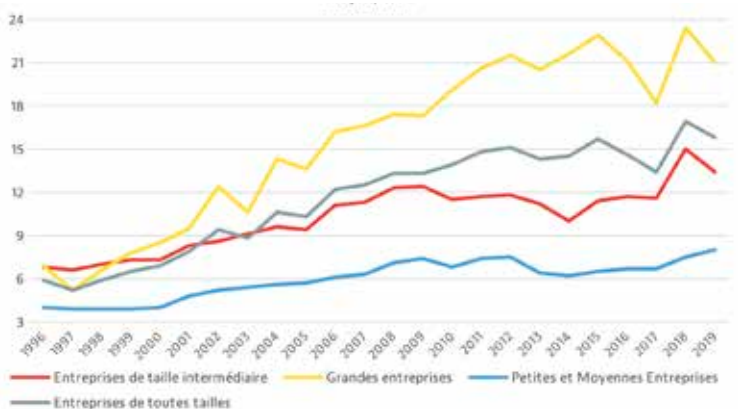

Source : Banque de France

Les années quatre-vingt marquent un tournant majeur de l'économie mondiale, et des économies avancées plus particulièrement.

La financiarisation de l'économie

D'une économie majoritairement basée sur le crédit bancaire, encadré par l'État et régulée, on passe à une économie de marchés financiers, dérégulés. C'est la définition simple de la « financiarisation ». L'explosion des inégalités, la pression accrue sur le travail, la concentration du capital, les crises financières sont toutes les conséquences de cette mutation du capitalisme.

Le pouvoir exorbitant des actionnaires

La montée du pouvoir des actionnaires, visible sur le graphique ci-dessus, est le symptôme le plus évident de cette financiarisation. Leur poids dans le revenu global des entreprises a été multiplié par **2,7 en à peine vingt ans** en France. Ce phénomène est particulièrement important dans les grandes entreprises. Pour ces dernières, la part des richesses accaparée par les actionnaires a été multipliée par 3 pour s'élever à plus de 20 %. Le coût du capital intervient le plus violemment dans les grandes entreprises qui font ensuite « ruisseler » cette pression actionnariale sur le reste de l'économie notamment *via* la sous-traitance. La première conséquence concrète de ce pouvoir actionnarial est la concentration des richesses et du pouvoir entre les mains d'un nombre restreint d'individus. La deuxième, peut-être la plus dramatique, est de réduire le travail et son organisation dans l'entreprise en variable d'ajustement pour maximiser la rentabilité actionnariale. Les décisions d'investissement, d'embauches, la politique salariale, sont tout entières dictées par une poignée d'individus. C'est cela que nous contestons, à tous les niveaux.

Les versements aux actionnaires au détriment de l'investissement

Évolution de la part moyenne de chaque poste au sein de la valeur ajoutée (base 100 en 2010)

Source: Données Entreprises (Documents de référence) et Base de données Orbis
Traitement: Le Basic
Moyenne sur 35 entreprises non financières du CAC 40
Note de lecture: Entre 2010 et 2018, la part moyenne des versements aux actionnaires dans la valeur ajoutée de 35 entreprises non financières du CAC 40 a augmenté de 34,62 %.

Le carcan de la rentabilité actionnariale

L'argument central du patronat repose sur une idée simple: les dividendes sont le prix à payer pour qu'il y ait suffisamment d'investissement dans l'économie. Mais cet argument ne résiste pas à l'analyse. Le graphique ci-dessus donne une illustration du phénomène de *« downsize and distribute »* (littéralement: réduire et distribuer). Rapportée à la valeur ajoutée, la part des dividendes augmente, celle de l'investissement stagne. La rentabilité financière extrêmement élevée exigée par les actionnaires pousse les entreprises à réduire leurs projets d'investissements (*downsize*) pour distribuer une part plus importante du profit aux actionnaires (*distribute*). La logique actionnariale est en ce sens contraire au développement productif de l'entreprise et aux intérêts des salarié·e·s, dont les salaires stagnent.

Ce que les actionnaires prennent

C'est toute la prédation financière que l'on voit à l'œuvre ici. Si les libéraux ne manquent jamais une occasion de rappeler que les actionnaires apportent des capitaux à l'entreprise, ils oublient systématiquement de dire combien ces mêmes actionnaires prennent à la valeur ajoutée. La finance asphyxie littéralement l'économie. La question n'est alors pas seulement *« comment réduire les inégalités »*, elle est bien *« comment reprendre le pouvoir aux détenteurs de capitaux »*.

Le coût du capital concerne également les TPE/PME

Taux d'intérêt annuel, en %, pour les crédits nouveaux (hors découverts)

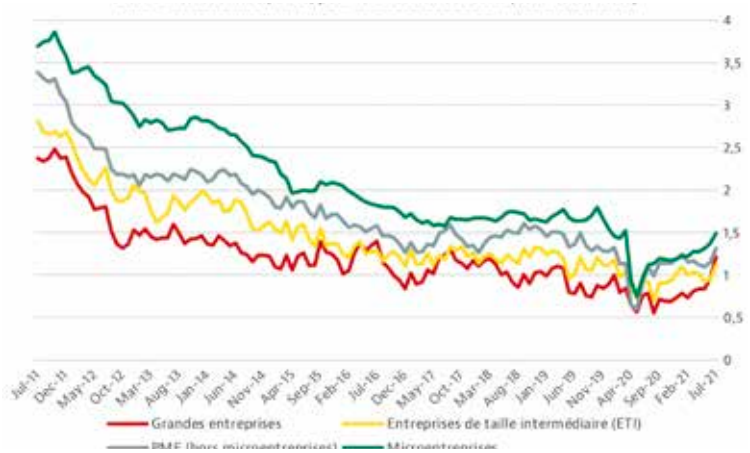

Source: Banque de France

Charges financières et coût du foncier

La plupart des TPE/PME n'ont pas d'actionnaire sans aucun lien avec l'entreprise. Cela ne veut pas dire pour autant qu'elles ne sont pas concernées par le coût du capital.

Comme le montre ce graphique, plus les entreprises sont petites plus les taux d'intérêts auxquelles elles empruntent sont importants, ce qui réduit de fait leur capacité d'investissement. L'écart s'est réduit avec la baisse générale des taux d'intérêt ces dernières années mais il n'a pas disparu.

Le coût du capital s'observe aussi dans le coût du foncier, souvent détenu par des grandes entreprises foncières, des banques ou encore des assurances. Par exemple, de 1997 à 2017, le prix des bureaux a quasiment doublé. Il était quasiment deux fois plus important en France qu'en Allemagne en 2017.

La sous-traitance en cascade, un fléau pour les petites entreprises

En plus de ces coûts directs, les effets du coût du capital que l'on observe dans les grandes entreprises viennent « ruisseler » dans les plus petites du fait de la sous-traitance en cascade. Pour respecter leurs propres objectifs de rentabilité, les grandes entreprises serrent l'étau sur les plus petites. Les grandes entreprises profitent du déséquilibre évident dans les négociations pour imposer des conditions toujours plus drastiques, voire pour tout simplement laisser mourir les sous-traitants. Il suffit de penser au cas scandaleux de la SAM, qui est une petite « entreprise de taille intermédiaire » abandonnée par Renault, son principal client.

Recherche et développement : sous-investissement chronique

Dépenses de R & D en % du PIB

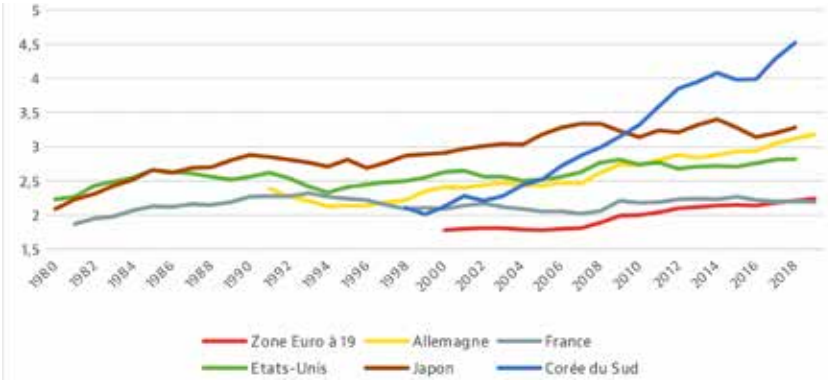

Source : Eurostat
Note de lecture : En 2018, en France les dépenses de R & D représentaient 2,2 % du PIB.

Le retard français en R & D

La France accuse un retard important en matière de dépenses en recherche et développement. Alors que l'objectif fixé en 2010 par la « stratégie de Lisbonne » était de 3 % du PIB, les dépenses en la matière stagnent à 2,2 % du PIB en France, loin derrière la Corée du Sud (4,5 %), l'Allemagne (3,2 %) et les États-Unis (2,8 %). De plus, la dynamique est mauvaise, la France décroche par rapport à la moyenne de la zone euro. En effet, depuis 2009, les dépenses consacrées à la R & D en % du PIB n'ont pas augmenté en France alors qu'elles ont augmenté de 12,5 % pour la zone euro et 16 % pour l'Allemagne, alors qu'ils partaient déjà de bien plus haut.

Un symptôme du coût du capital

Ce décrochage français traduit plusieurs choses. C'est d'abord une manifestation du coût du capital : l'investissement dans la R & D ne porte ses fruits qu'à long terme, à des lieues de la logique court-termiste des détenteurs d'action. Cela traduit également le manque de vision des gouvernements successifs et l'échec de la logique du « tout-marché » contenue dans le CIR[1], coûteux (de l'ordre de 5 milliards d'euros par an) et inefficace. En France, le secteur privé ne dépense que l'équivalent de 1,44 % du PIB en R & D contre 2,16 % en Allemagne et 2,60 % au Japon. Seul un développement de l'emploi scientifique et des crédits en faveur de la recherche permettra au pays de combler ce retard. Ce ne sont pas les projets de recherche qui manquent (transition écologique, économie du numérique), mais bien la vision politique de long terme que commande l'intérêt général.

1. Crédit d'impôt recherche. Voir notamment article Lettre éco juin 2021 – Le crédit d'impôt recherche, coûteux et inefficace

Impôt sur les sociétés : la chute dans les économies avancées

Taux moyen d'imposition des entreprises des pays du G20

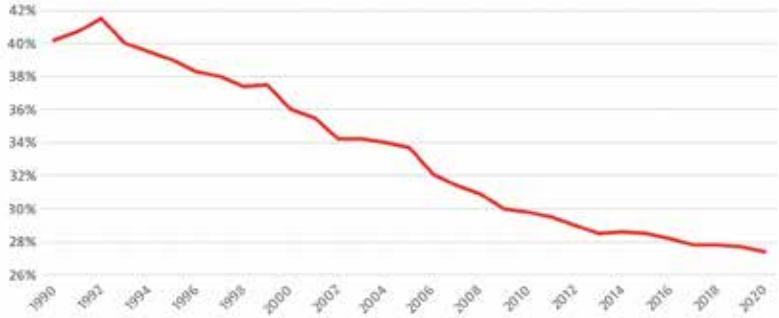

Source : Devereux, Habu, Lepoev and Maffini, « G20 Corporation Tax Ranking », Oxford University Centre for Business Taxation Policy Paper, March 2016
Note de lecture : Entre 2000 et 2020, le taux moyen d'imposition sur les entreprises dans les pays du G20 est passé de 36 % à 27,4 %

Quand on pense au « coût du capital », on pense en premier lieu au poids démesuré des actionnaires dans la vie économique. Ce poids se retrouve aussi dans la mise en concurrence des systèmes fiscaux des pays. Le chantage à l'emploi concerne aussi l'impôt.

La course au dumping fiscal

Le graphique est particulièrement parlant. Il montre que dans les économies avancées, le taux d'imposition sur les sociétés (IS) moyen est tombé de 40 % en 1990 à moins de 28 % trente ans plus tard. C'est le résultat direct de la concurrence fiscale que se mènent les États (notamment en Europe). Le bonheur des plus riches est assis sur le malheur des finances et services publics. La France a pris toute sa part dans ce dumping fiscal en passant son taux d'impôt sur les sociétés de 33,33 % à 25 % entre 2018 et 2022.

L'impôt minimum mondial, une révolution ?

Un taux d'impôt minimum mondial semble sur le point de se concrétiser. Si cela apparaît comme une bonne nouvelle, il faut nuancer en rappelant que le taux minimum retenu est de seulement 15 %, soit à peine plus que certains paradis fiscaux comme l'Irlande qui affiche un taux à 12,5 %. Les États-Unis eux-mêmes défendaient un taux de 21 % mais cela n'a pu aboutir notamment à cause du manque de soutien de la France. Pourtant, un taux à 15 % rapportera environ 4 milliards d'euros aux finances publiques françaises quand un taux à 21 % en aurait rapporté 16,5 et un taux à 25 % plus de 26 milliards[1]. Le risque est bien que le taux « minimum » à 15 % tende à devenir un taux « maximum », transformant le monde entier en paradis fiscal.

1. https://www.taxobservatory.eu/wp-content/uploads/2021/10/Note-2-Revenue-Effects-of-the-Global-Minimum-Tax-October-2021.pdf

Baisse d'impôts, l'histoire sans fin

Part (en % de la valeur ajoutée) des aides pérennes aux entreprises selon l'impact de la crise sanitaire sur leur chiffre d'affaires

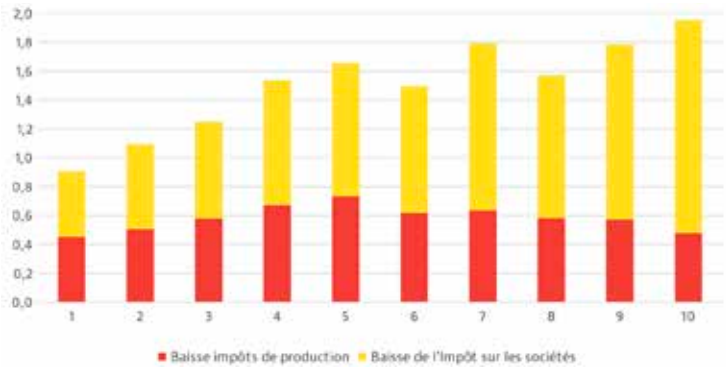

Données: liasses fiscales, LIFI, PERIM, SINAPSE, TVA, CVAE
Source: Calculs de l'Institut des politiques publiques.
Note de lecture: Chaque barre représente 10 % de la valeur ajoutée totale. À gauche figurent les entreprises, représentant 10 % de la valeur ajoutée totale, qui ont connu la plus grosse baisse de chiffre d'affaires durant la crise sanitaire. Au contraire à droite ce sont les entreprises qui ont connu la plus faible baisse de chiffre d'affaires et même pour les déciles 9 et 10, ont vu leur chiffre d'affaires augmenter.

Une crise, prétexte pour de nouvelles aides aux entreprises

Alors que les fétichistes de la dette publique commencent déjà à vouloir diminuer les dépenses publiques pour « rembourser » la dette, le gouvernement continue de désarmer l'État et de creuser le déficit en réduisant les impôts sur les entreprises. On assiste en effet à la poursuite de la baisse de l'IS et surtout la baisse des « impôts de production ». Les deux dispositifs vont coûter chacun plus de 10 milliards d'euros par an aux finances publiques.

La crise n'a été qu'un prétexte pour consentir de nouvelles baisses d'impôts aux entreprises. Pour preuve, ce sont les entreprises qui ont le moins souffert, voire ont bénéficié, de la crise qui profiteront le plus de ces baisses d'impôts pérennes. Pour les entreprises, représentant 10 % de la valeur ajoutée totale, qui ont vu le plus leur chiffre d'affaires augmenter durant la crise, ces nouvelles baisses d'impôts représentent près de 2 % de leur valeur ajoutée.

Ciblage et contreparties: il y a urgence

C'est toute la politique fiscale qui doit changer de braquet. Les baisses d'impôts aveugles sont coûteuses, inefficaces en termes de créations d'emplois. Il y a urgence à imposer des contreparties aux aides publiques quand il y en a. Sous peine de continuer la fuite en avant fiscale.

POUR ALLER PLUS LOIN: Lettre éco – décembre 2021/janvier 2022: Soutien public aux ménages et aux entreprises différencié selon le niveau de richesses

Emmanuel Macron, président des ultra-riches

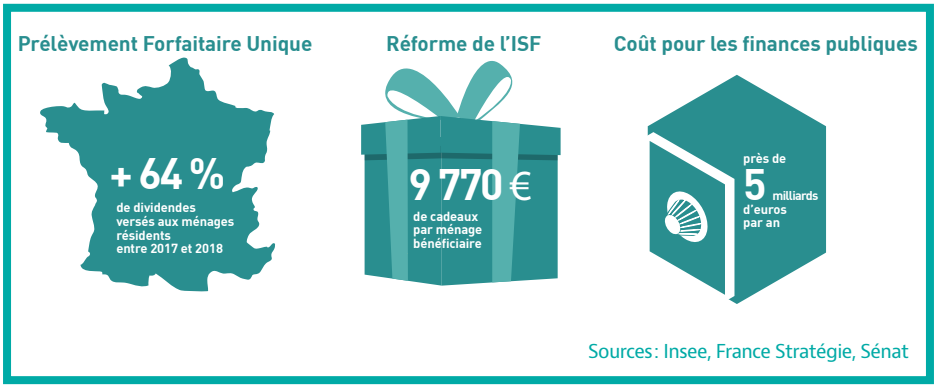

Un cadeau à plusieurs millions d'euros grâce au PFU

Entre 2013 et 2017, les versements de dividendes avaient quelque peu baissé du fait d'une fiscalité moins favorable. Dès son arrivée au pouvoir, Emmanuel Macron est revenu sur cette fiscalité en mettant en place le prélèvement forfaitaire unique (PFU) aussi appelé « *flat tax* ». Pour profiter au maximum de cette baisse de la fiscalité, les dividendes versés aux ménages résidents en France ont explosé, + 64 % – soit une augmentation de 9 milliards – pour atteindre 23 milliards d'euros. À eux seuls, 1 500 foyers ont capté la moitié de cette hausse, soit en moyenne 3 millions d'euros par foyer. Les 0,1 % les plus riches se sont partagé 14,7 milliards de dividendes en 2018 soit 64 % du total. Pour les finances publiques, le coût est de plus d'un milliard d'euros.

POUR ALLER PLUS LOIN: Mémo éco: Bilan de la politique fiscale d'E. Macron; le président des riches, sans appel

Les « simples » redevables de l'ISF ne sont pas en reste

L'autre grande réforme de fiscalité du capital était la suppression de l'ISF, remplacé par un impôt sur la fortune immobilière (IFI). 340 000 ménages ont bénéficié de cette réforme avec un gain moyen de près de 10 000 € par ménage et par an. Évidemment, l'économie d'impôt est bien plus forte pour les grandes fortunes. En effet, pour les ménages qui ont un patrimoine taxable de plus de 10 millions d'euros, l'économie se chiffre à près de 110 000 € d'impôts par an. Mieux, ou plutôt pire, pour les 100 premiers contribuables, l'économie d'impôts est en moyenne de 1,2 million d'euros. Une fois de plus, les finances publiques en font les frais, avec une perte estimée à 3,5 milliards d'euros par an.

Ces profits qui échappent à l'impôt

Source: Vicard V., (2019) « L'évitement fiscal des multinationales en France: combien et où ? » *Lettre du Cepii*, n° 400, juin 2019

Un manque à gagner important pour les finances publiques

Outre la mise en concurrence des systèmes fiscaux, une des conséquences du coût du capital consiste en l'évitement pur et simple de l'impôt. Ainsi pour l'année 2015, au moins 36 milliards d'euros de profits des multinationales ont échappé au fisc français, soit l'équivalent de 14 milliards d'euros de recettes fiscales. C'est 30 fois plus qu'en 2000, et près d'un tiers des recettes de l'impôt sur les sociétés qui disparaît. Pour donner un ordre de grandeur, si les multinationales étaient taxées correctement, c'est près de deux fois le budget du ministère de la Justice qui serait financé immédiatement.

L'urgence de la lutte contre la fraude fiscale

Les scandales sur la fraude fiscale se succèdent, font la Une durant un ou deux jours puis sombrent dans l'oubli sans qu'aucune mesure concrète ne soit annoncée. Pourtant l'enjeu est immense. Rien qu'en France la fraude fiscale coûte aux finances publiques entre 60 et 80 milliards d'euros par an selon Oxfam. C'est plus que le budget de l'Éducation nationale ! La lutte contre la fraude fiscale doit être une priorité. Le gouvernement préfère mettre une énergie colossale pour lutter contre la fraude aux allocations-chômage, qui se chiffre à 178 millions d'euros pour Pôle emploi soit 337 fois moins que l'estimation basse de la fraude fiscale. Le sens des priorités ne semble pas une qualité également répartie.

Les mastodontes du numérique, appelés Gafam (Google, Apple, Facebook, Amazon et Microsoft) sont connus pour payer peu d'impôts. Compte tenu des différents crédits d'impôts et aides reçues par Amazon, son taux effectif d'imposition était de – 1 % en 2017 et 2018. Amazon reçoit donc plus que ce qu'il paie. L'économie numérique est dominée par l'évitement fiscal.

Les finances publiques, béquilles du capital

Mesures « d'urgence » durant la crise sanitaire	
Activité partielle	32 milliards d'euros
Fonds de solidarité pour les entreprises	36 milliards d'euros
Exonérations et reports de cotisations sociales	8,4 milliards[1] d'euros
Aides à l'embauche des jeunes de moins de 26 ans et des personnes handicapées	3,2 milliards d'euros
Total	**79,6 milliards d'euros**

Mesures pérennes du quinquennat 2017-2022	
Baisse de l'impôt sur les sociétés	11 milliards d'euros
Baisse impôts de production	10 milliards d'euros
Total	**21 milliards d'euros**

Source : Plan France Relance, Fipeco.

Cette liste des mesures exceptionnelles n'est pas exhaustive, les dispositifs sont extrêmement nombreux et divers, ce qui rend difficile leur recensement et leur évaluation.

***« Aujourd'hui, ce n'est pas un risque de créer son entreprise »*, Xavier Niel, octobre 2021**

Durant la crise, le maintien à flot de centaines d'entreprises a reposé sur l'intervention de l'État et la mobilisation de 80 milliards d'euros d'argent public. Alors que tout le discours libéral justifie la rémunération indécente du capital par la prise de risque, c'est ce mythe qui s'effondre comme l'indique Xavier Niel, actionnaire principal d'Illiad et multimilliardaire.

***« Nous avons eu besoin de l'État pendant la crise* [...]. *Mais maintenant, il est temps que l'État retrouve sa juste place »*, Geoffroy Roux de Bézieux, août 2021**

L'État ne peut se résoudre à cet interventionnisme passif qui consiste à n'être qu'une béquille du capital en cas de coup dur. En effet, une fois de plus, ces aides ont été versées sans aucune condition, ni sociale ni environnementale. Pire, le gouvernement a profité de la crise pour octroyer ou confirmer de nouvelles aides pérennes aux entreprises qui représentent plus de 20 milliards d'euros par an. Ces largesses accordées au capital sont d'autant plus problématiques que le gouvernement veut faire payer aux ménages le remboursement de la dette liée à la socialisation des pertes.

PGE : Depuis mars 2020, les entreprises ont emprunté auprès des banques plus de 140 milliards d'euros sous la forme de prêts garantis par l'État (PGE). Pour le moment, cela n'a rien coûté aux finances publiques puisque les entreprises doivent rembourser elles-mêmes le prêt et l'État n'intervient que si l'entreprise fait défaut et ne parvient pas à rembourser. Toutefois, cela a permis aux entreprises d'emprunter à un taux plus faible que les taux classiques. L'institut des politiques publiques estime que les entreprises vont ainsi économiser 11,8 milliards d'euros d'intérêts. La question de la conditionnalité de ces prêts est donc là aussi posée.

1. Il s'agit ici des exonérations supplémentaires par rapport à tous les dispositifs d'exonération préexistants.

L'explosion du coût public du capital

150 milliards
d'euros par an
d'aides publiques aux entreprises

Source : Rapport IRES/CLERSE sur les aides publiques aux entreprises ; à paraître.

Aides aux entreprises, 1er poste de dépenses publiques

Le patronat ne cesse de se plaindre des impôts payés par les entreprises, pourtant constamment en baisse, mais toujours trop élevés à son goût. En revanche, il est bien plus silencieux lorsqu'il s'agit de parler des 150 milliards d'euros annuels d'aides publiques aux entreprises. Ces aides prennent différentes formes, exonérations de cotisations sociales (majoritairement), crédits d'impôts ou encore subventions directes. Cette somme représente près de deux fois le montant total de l'impôt sur le revenu, deux fois le budget de l'Éducation nationale, ou encore cinquante fois ce qui a été économisé (au détriment des privé·e·s d'emploi) avec la nouvelle réforme de l'assurance chômage.

Aides aux entreprises, le paradis des fiscalistes

La complexité du droit, et notamment du droit fiscal, profite toujours aux plus grandes entreprises, qui disposent de services entiers dédiés à l'optimisation. Ainsi, la multiplication des aides (plus de deux mille selon la CMA[1]) bénéficie d'abord aux grands groupes. Au contraire, les toutes petites entreprises sont plutôt touchées par le non-recours.

Face à cette complexité et cette opacité qui ne permettent ni suivi ni contrôle des dispositifs, une mise à plat et des critères stricts de conditionnalité sont absolument nécessaires, avec un contrôle par les IRP.

91 milliards d'euros de niches sociales

Selon la Cour des comptes, en 2019, le total des exonérations de cotisations sociales et exemptions d'assiette représentait 91,3 milliards d'euros. En effet, depuis des années, les exonérations de cotisations se multiplient dans une logique de « réduction du coût du travail », avec pour objectif affiché de réduire le chômage. En réalité, ces politiques ne créent pas d'emploi mais permettent simplement aux entreprises de préserver ou d'augmenter leurs marges. Le dernier exemple en date est la pérennisation du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), qui coûte environ 20 milliards d'euros par an aux finances publiques, alors même que les études commandées par France Stratégie[2] ont démontré son inefficacité.

1. Chambre des métiers et de l'artisanat.

2. France Stratégie est une institution rattachée au Premier ministre, chargée, entre autres, d'évaluer les politiques publiques.

Exonérations de cotisations, une trappe à bas salaires

Salaire brut	1 589 € (1 Smic)	2 384 € (1,5 Smic)	3 179 € (2 Smic)
Exonérations de cotisations patronales	633 €	271 €	248 €
Cotisations patronales restantes	26 €	719 €	1071 €
Cotisations salariales	333 €	499 €	664 €
Salaire net	1256 €	1885 €	2515 €
Montant total payé par l'employeur	1616 €	3103 €	4250 €
Montant supplémentaire payé par l'employeur par rapport au Smic	/	92 %	163 %

Source: Logiciel de gestion de paie.
(les chiffres peuvent varier selon la mutuelle, le statut de l'employé·e, la taille de l'entreprise ou encore le secteur d'activité. Ici, les chiffres sont donnés avec l'hypothèse qu'il n'y a pas de mutuelle, par souci de simplicité)

Une trappe à bas salaires

Les exonérations de cotisations sont généralement ciblées sur les bas salaires. Les libéraux·les justifient cela en disant que les embauches des personnels à bas salaires sont plus sensibles aux variations du « coût du travail ». Ainsi, les exonérations Fillon par exemple sont au maximum au niveau du Smic et sont ensuite dégressives jusqu'à 1,6 Smic. Cela a de gros effets pervers puisque les augmentations de salaires au niveau du Smic coûtent donc proportionnellement plus cher à l'employeur. En effet, comme le montre le tableau, en passant de 1 Smic à 1,5 Smic, le salaire augmente de 50 % mais le coût pour l'employeur augmente de 92 %. Ce qui est donc fortement désincitatif et complique la lutte pour les augmentations de salaires !

« Zéro cotisations Urssaf » au niveau du Smic !

À force d'exonérations en tous genres, le rêve du patronat est presque atteint ! Au niveau du Smic, il ne reste que quelques cotisations comme la cotisation AT-MP pour des montants dérisoires. Ainsi, alors que les cotisations patronales font normalement partie de la rétribution de notre travail, nous devons compenser, en tant que contribuables, ces exonérations à la Sécurité sociale. Pire, certaines exonérations ne sont pas compensées et participent à l'appauvrissement du service public hospitalier par exemple.

Chapitre V / ÉLÉMENTS MACRO-ÉCONOMIQUES

L'économie est une chose bien trop importante pour être laissée aux seuls « experts ». Le décryptage de certains éléments macroéconomiques, comme la dette ou la monnaie, s'inscrit totalement dans notre démarche revendicative, notamment en assurant la crédibilité et la faisabilité de nos propositions.

L'économie est une discipline éminemment politique. Ceux qui expliquent le contraire sont souvent ceux qui prétendent qu'en matière économique, il n'y a pas d'alternative. Or il y en a toujours une (ce qui ne revient jamais à dire qu'elle est simple ou indolore).

Les bouleversements que l'économie a subis depuis la crise sanitaire ont entraîné une réponse forte de la part des pouvoirs publics. Tous les dogmes ont été laissés de côté… pour sauver le *statu quo* et les revenus du capital. Il devient désormais difficile du côté du gouvernement d'expliquer que *« nous n'avons pas les moyens »* quand ce qui apparaît crûment c'est qu'en matière économique, il est d'abord question de volonté politique. Sans surprise, le gouvernement veut désormais présenter la facture du sauvetage du capital à la majorité de la population, prenant la dette publique comme prétexte. D'où l'importance d'y voir clair, et de comprendre quelques mécanismes essentiels.

Comprendre la macroéconomie, c'est comprendre la situation économique globale de la France et mettre en perspective ce qui se joue dans nos secteurs et dans nos entreprises. Ainsi le présent chapitre a pour ambition de donner quelques clés de compréhension de l'environnement économique dans lequel nous évoluons, en prétendant non pas à l'exhaustivité mais à la clarté.

Une chute historique de l'activité avec la crise sanitaire

Produit intérieur brut trimestriel (en milliards d'euros)

Source: Insee, comptes trimestriels

Une chute spectaculaire du PIB

Entre le 4e trimestre 2019 et le 2e trimestre 2021, le PIB a chuté de plus de 18 % – du jamais vu en temps de paix. Les tabous habituels (comme ceux sur la dépense publique) ont été immédiatement mis de côté pour garantir un retour rapide au *statu quo* (le fameux « quoi qu'il en coûte » qui, de mesure exceptionnelle en plan de « relance » est en marche pour créer une forme de « sécurité sociale du capital »). Cette socialisation des pertes explique en grande partie la reprise rapide de l'activité.

La croissance, un indicateur à prendre avec précaution

Sans surprise, la reprise s'est traduite par une croissance très importante. Ainsi au 3e trimestre 2021, le PIB a crû de 18,7 %[1] par rapport au 2e trimestre, du jamais vu non plus. La crise n'a pas été « effacée » pour autant. Pour preuve, au 3e trimestre 2021, le PIB était toujours en dessous du niveau du 3e trimestre 2019. Retrouver le niveau de fin 2019 ne suffira pas à dire que les effets de la crise sont effacés. En effet, avant la crise, la tendance était une croissance de 1,2 % par an depuis 2012. Le niveau d'activité fin 2021 était environ 3 % inférieur à ce que l'on aurait pu connaître sans crise sanitaire. De plus, les estimations pour 2022 restent très dépendantes de l'évolution de l'épidémie, la reprise économique demeure donc fragile. Ces préoccupations sur le niveau d'activité et la croissance ne doivent pas masquer d'autres questions elles aussi fondamentales : qui bénéficie de cette croissance ? Comment ses gains sont répartis ? Quel est son contenu en emplois ? Que produisons-nous et avec quelles conséquences ? Répondons-nous correctement aux besoins des populations ? Autant de questions que l'indicateur de la croissance du PIB ne permet nullement de saisir.

1. Une chute de 18 % suivie d'une hausse de 18 % ne permet pas de revenir au point initial. 100 x 0,82 = 82 82 x 1,18 = 96,76.

Une hausse du déficit et de la dette du fait de la crise

Dette et déficit public en % du PIB

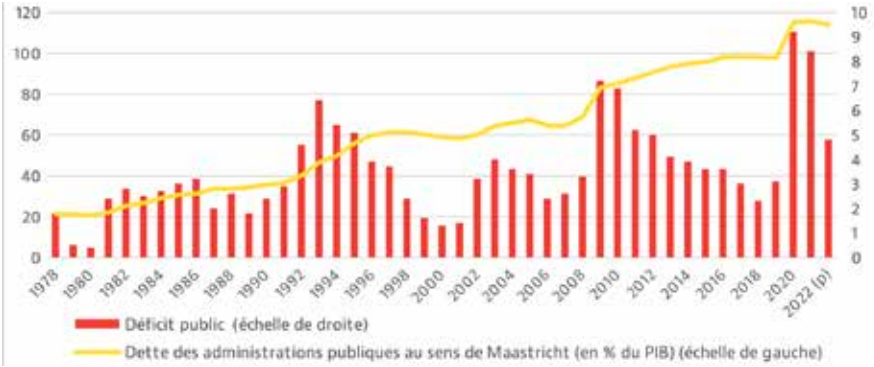

Sources : Insee, Comptes nationaux. Pour 2020, prévision du PLFR 4 de 2020
Note de lecture : En 2020, le déficit public devrait s'élever à 11,3 % du PIB et la dette publique à 119,8 % du PIB.

Une hausse logique

Le déficit public et la dette publique ont augmenté massivement pendant la crise. C'est le résultat d'une chute des rentrées fiscales (annulations et reports de cotisations sociales, baisse des recettes de TVA et TIPCE, etc.), d'une hausse des dépenses publiques et de sécurité notamment pour financer le soutien aux ménages et aux entreprises (activité partielle longue durée, fonds de solidarité, etc.) et les dépenses de santé pendant la crise. L'État et la Sécurité sociale ont pleinement joué leur rôle de stabilisateur de l'économie. Le risque est de vouloir diminuer rapidement les dépenses publiques pour réduire la dette et de casser totalement la reprise économique comme cela a été le cas après la crise de 2008. L'austérité a été totalement contreproductive en matière d'endettement public.

Problème : le fléchage des dépenses

La dépense publique est nécessaire, non seulement en temps de crise pour éviter le chômage de masse, mais plus généralement pour guider la transition écologique, particulièrement quand les taux d'intérêt sont si faibles. Le problème des dépenses actuelles, *via* des plans qui se succèdent, c'est qu'elles sont mal fléchées et ratent le coche de la réorientation massive de notre économie. Des dépenses pour les entreprises sans contreparties en termes d'emploi, de décarbonation ou de temps de travail : le risque de gâchis est immense, et ce d'autant plus que le plus gros de la crise économique est encore devant nous.

Les crises sont des moments opportuns pour des transformations majeures. Or ici l'argent public a coulé à flot avec un seul objectif : revenir le plus rapidement possible au « monde d'avant »… pour mieux relancer le programme de casse sociale.

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiches pédagogiques : comprendre la dette publique

Les taux d'intérêt demeurent à un niveau historiquement bas

Taux d'intérêt (en %) de l'emprunt phare de l'État français à 10 ans

Source : Banque de France.

Les intérêts constituent le vrai coût de la dette

Le seul coût de la dette, ce sont les intérêts à payer. Or, ces intérêts sont au plus bas et fin novembre 2021, la France empruntait à cinq ans à – 0,5 % ; à dix ans, à 0,01 % ; et à trente ans, à 0,72 %. Concrètement, à ce jour, quand l'État emprunte à cinq ans, il doit rembourser moins que le capital emprunté. Il gagne donc de l'argent en empruntant ! C'est le résultat direct de la politique de la Banque centrale européenne (BCE), qui administre de fait les taux d'intérêt payés par les États, ayant acquis 71 % des émissions des États de la zone euro lors de la crise sanitaire ! Si l'on tient compte de l'inflation, le taux d'intérêt réel de l'État est fortement négatif.

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiches pédagogiques : comprendre la dette publique.

Ne pas investir directement est incompréhensible

Bien que des taux d'intérêt aussi bas, voire négatifs, ne soient jamais un bon signe sur l'état de santé de l'économie, il est incompréhensible que le gouvernement n'en profite pas pour lancer un grand plan d'investissement, particulièrement en période de crise majeure comme celle que nous traversons. La succession des « plans » (de « relance », « France 2030 »), tous présentés en grande pompe mais sans contenu réel au-delà de nouvelles baisses de la fiscalité du capital, est symptomatique de la stratégie gouvernementale : remettre les clés de l'intérêt général au privé. Ne pas augmenter les dépenses publiques lorsque les taux sont si bas est criminel du point de vue économique. Il l'est d'autant plus en période de crise sanitaire et environnementale.

La dette publique coûte de moins en moins cher

Évolution de la dette publique et de la charge d'intérêt (en % du PIB)

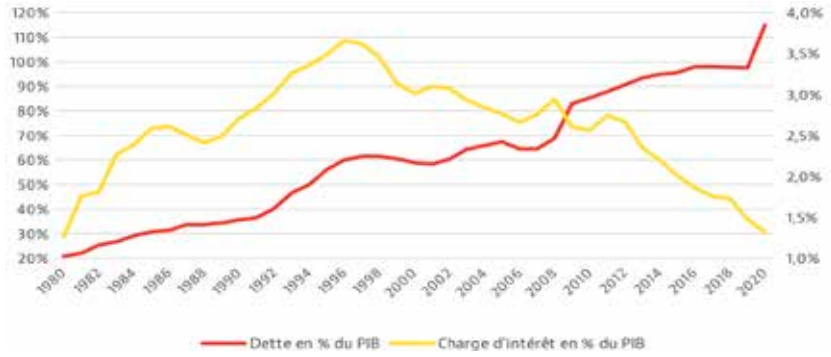

Source: Comptes nationaux-Insee

Les intérêts sont le seul coût de la dette

Pour rembourser les emprunts arrivant à échéance, les administrations publiques réempruntent. C'est ce que l'on appelle faire « rouler » sa dette – ce qui permet de rappeler que nous ne « remboursons » jamais cette dette. Le remboursement ne coûte donc rien à proprement parler, à part les intérêts à payer chaque année, ce que l'on appelle la « charge de la dette ».

Du fait de la baisse régulière des taux d'intérêt ces dernières décennies, la charge d'intérêt, en pourcentage du PIB, est en baisse constante depuis 1996.

Le coût de la dette est revenu au niveau de 1980

Les discours alarmistes sur la dette publique sont légion. Or depuis 1996, si son niveau a quasiment doublé, son poids a été divisé par près de trois. Dit autrement: s'endetter ne coûte presque rien; pourquoi, dès lors, ne pas engager des programmes d'investissement?

Si le chiffre de 2650 milliards d'euros de dette publique fait peur, il est à relativiser par le fait que la charge d'intérêts n'est « que » de 30 milliards d'euros par an actuellement (cinq fois moins que les aides publiques aux entreprises chaque année).

Le véritable problème n'est donc pas: *« Qui remboursera la dette ? »*, mais plutôt: *« Cette dette est-elle soutenable ? »* La réponse est oui. Dans un second temps, les questions essentielles sont: *« Qui détient la dette publique ? Qui bénéficie de ces 30 milliards d'euros d'intérêts annuels ? Comment sont fixées les conditions de financement de nos dépenses publiques ? »* Notre trop grande dépendance aux marchés financiers est le problème de fond à poser.

POUR ALLER PLUS LOIN: Fiche dette 4, « La dette est-elle soutenable ? »
Voir également: Note éco, « Que faire de la dette Covid ? »

La politique monétaire continue de pousser dans le vide

Taux d'intérêt sur les opérations principales de refinancement (MRO)

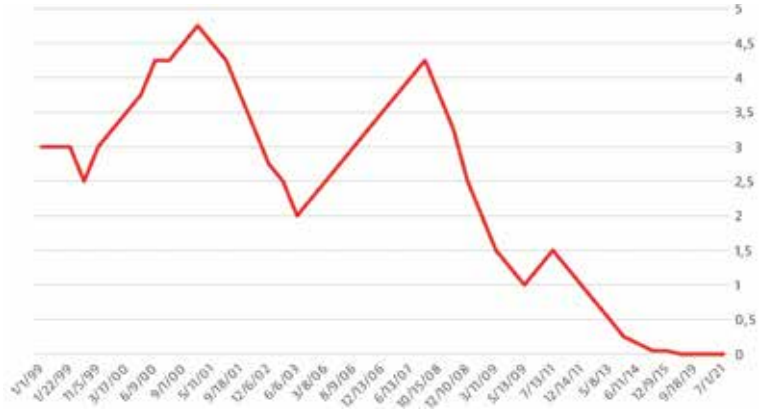

Source: BCE (Banque Centrale Européenne)
Lecture: En juillet 2021, le taux directeur sur les opérations principales de refinancement était à 0 %

Le levier monétaire est abaissé au maximum

Pour contrer une récession, comme celle de 2008, les pouvoirs publics ont deux leviers à court terme: le budget – *via* la dépense publique – et la monnaie – *via* la banque centrale. Dès 2008, la BCE a diminué ses taux directeurs de trois points. Cela signifie concrètement que le « prix de la monnaie » a diminué drastiquement pour les banques. L'objectif? Relancer l'investissement par le crédit dont le coût diminue. Ce taux a été abaissé à 0 au début des années 2010.

Des politiques non conventionnelles

La crise sanitaire a provoqué des besoins importants d'endettement de la part des États mais aussi des entreprises. Or ces besoins sont apparus dans ce contexte où la BCE ne pouvait plus baisser ses taux directeurs, déjà au minimum. Comme depuis début 2015, la BCE a alors racheté directement aux banques et aux entreprises des titres de dette contre de la liquidité (de la monnaie). La BCE a ainsi créé des milliers de milliards d'euros depuis 2015 en espérant là encore une hausse de l'emprunt et de l'investissement. Mais cette politique elle aussi pousse dans le vide. La monnaie déversée aux banques et aux entreprises est épargnée ou sert la spéculation mais pas l'investissement productif.

De nouvelles solutions à creuser

La BCE est en partie arrivée à ses fins, les États ont pu s'endetter à des taux très bas voire négatifs. Cependant, l'impact de ces mesures sur l'ensemble de l'économie demeure faible. Et pour cause, nos gouvernants se plaisent à faire planer la sentence à venir du remboursement de cette dette. Il s'agit d'une fuite en avant qui nécessite de réfléchir à de nouvelles alternatives. Le contexte inédit a permis de faire tomber des tabous sur la dette publique; continuons à pousser en ce sens.

ALLER PLUS LOIN: Note éco – Que faire de la dette Covid? Perspectives revendicatives

Dette publique, l'épouvantail qui cache la dette privée

Dette publique et privée en 2020 (en % du PIB)

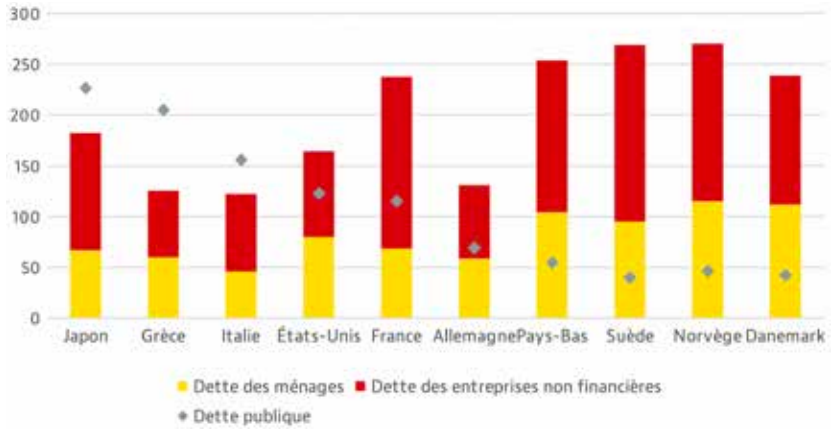

Source: Banque des règlements internationaux.

La dette privée attire peu de commentaires

La dette publique occupe un temps considérable de l'espace médiatique, contrairement à la dette privée. C'est curieux quand on constate que le montant de la dette privée dépasse allègrement celui de la dette publique dans de nombreux pays. L'inquiétude est pourtant de mise: les crises financières trouvent systématiquement leur origine dans un excès d'endettement privé. Avant même la crise sanitaire et économique, le FMI estimait par exemple que 40 % de la dette des entreprises dans les économies avancées présentait un risque de défaut. Un sujet à prendre au sérieux.

L'Allemagne, qui conjugue dette publique et dette privée faible, est un cas très particulier pour des raisons structurelles comme la démographie et une stratégie économique tournée vers les exportations, ce qui limite les besoins d'endettement.

Pays du Nord, un modèle de vertu?

Les pays du Nord de l'Union européenne, dont les Pays-Bas, sont censément les plus vertueux en matière d'endettement public. Ces derniers sont considérés comme des « fourmis » soucieuses de bien gérer leur budget contrairement aux pays du Sud, jugés trop dispendieux; ou le retour de la fable de la cigale et la fourmi. L'étude de la dette privée montre une tout autre réalité. L'économie au Nord est elle aussi stimulée par l'endettement, mais c'est l'endettement privé qui se substitue à l'endettement public. Or, on l'a dit, la dette privée est bien plus risquée que la dette publique. Contrairement aux idées reçues, dette privée et dette publique confondues, la dette est bien moins importante en Italie qu'aux Pays-Bas.

Pas seulement une dette… mais un patrimoine collectif

Chaque Français·e naît avec un patrimoine net de 2 804 €

Patrimoine net des administrations publiques fin 2020
189 milliards soit 8,2 % du PIB

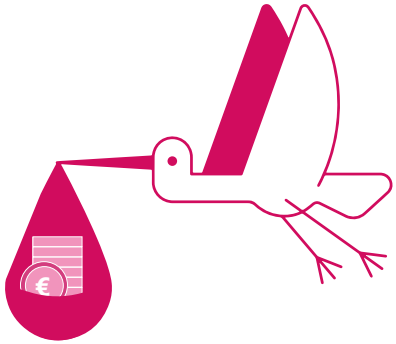

Source: Insee

L'épouvantail de la dette

La dette publique, qui constitue le passif du bilan des administrations publiques, est constamment utilisée comme épouvantail pour justifier les politiques d'austérité. En revanche, on entend rarement parler du patrimoine de l'État et des administrations publiques, c'est-à-dire de ce que possèdent les administrations. Cet actif est constitué de titres financiers, d'immobilier, de brevets, d'infrastructures…

L'actif est la contrepartie de la dette publique

Si l'on compare ces deux éléments il apparaît que l'actif est bien supérieur au passif. Le patrimoine net de l'État est donc positif, de l'ordre de 189 milliards d'euros soit un peu plus de 8 % du PIB à la fin 2020. Avec cette vision, on se rend compte que la situation des finances publiques est moins catastrophique que ce qu'on nous laisse croire. Certes l'État et ses administrations sont fortement endetté·e·s, mais il y a une contrepartie matérielle à cette dette, sans compter ce qui est difficilement quantifiable comme la qualité de nos institutions et de notre système d'enseignement par exemple. Il n'y a pas de risque à s'endetter si c'est pour financer des investissements et l'emploi. En revanche c'est plus problématique lorsque l'endettement est la conséquence de cadeaux fiscaux totalement improductifs aux grandes entreprises et aux plus riches. Le problème n'est pas la dette publique, mais ce qu'on en fait. Sans vision ni volonté, la puissance publique devient impuissance publique.

POUR ALLER PLUS LOIN : Fiche Dette n° 5 : La dette est-elle un fardeau pour les générations futures ?

Plus d'une banque systémique sur dix est française

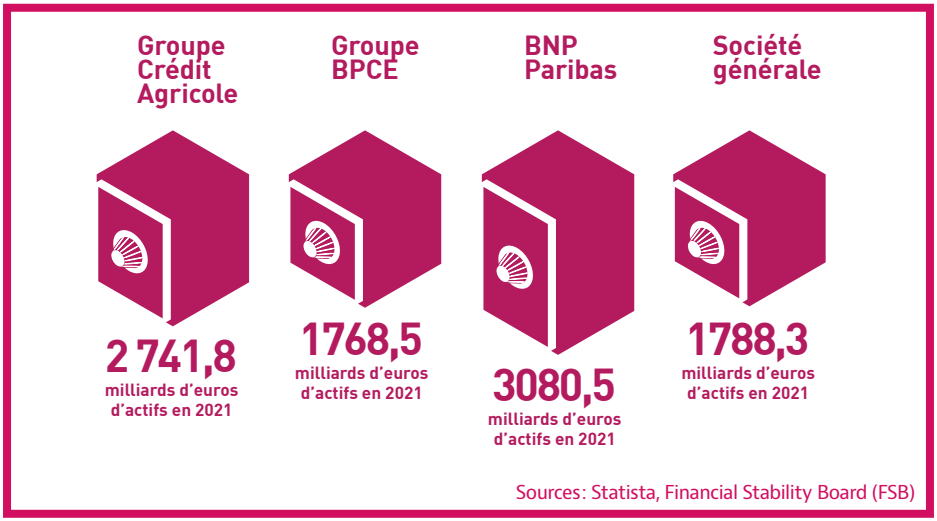

Système bancaire et financier: des montants et des risques colossaux

Le nombre de banques systémiques (voir encadré) n'a pas diminué depuis la crise de 2008 et stagne à 30 dans le monde. Ces 30 banques pesaient 51 700 milliards de dollars d'actifs en 2017, soit environ 65 % du PIB mondial. 4 de ces 30 banques sont françaises et constituent des mastodontes financiers. On dit de ces banques qu'elles sont « too big to fail » (trop grosses pour faire faillite). Le risque considérable lié à ces établissements est de surcroît porté par les contribuables en cas de crise, comme ce fut le cas en 2008. Il est alors parfaitement incompréhensible que le sauvetage des banques n'ait pas entraîné un contrôle suffisant de la part des pouvoirs publics.

Une banque est dite « systémique » quand sa taille et ses activités sont telles qu'une chute de l'établissement entraînerait l'ensemble du système financier mondial. Lehman Brothers en est un exemple désormais célèbre.

L'insuffisance de la régulation

Le puissant lobby bancaire met en avant l'idée que toute régulation supplémentaire du secteur se traduit par une perte de performance des banques, et donc un moindre financement de l'économie. Si ce discours se tient pour les banques prises individuellement, il ne tient pas la route au niveau global : la régulation vise la stabilité du système financier dans son ensemble, et sur ce point, le compte n'y est pas. L'opacité des relations entre banques et fonds d'investissement, la grande technicité de la régulation, le fait que les régulateurs viennent eux-mêmes du système bancaire, la faiblesse des moyens accordés aux autorités de contrôle… tout ceci risque d'être bien maigre face à une éventuelle crise. Il est urgent de poser la question du contrôle social du système bancaire, trop important et dangereux pour être laissé entre les mains d'une élite financière. La création d'un Pôle financier public est un premier pas dans cette direction.

Balance des opérations courantes en Europe

Balance des opérations courantes, en % du PIB

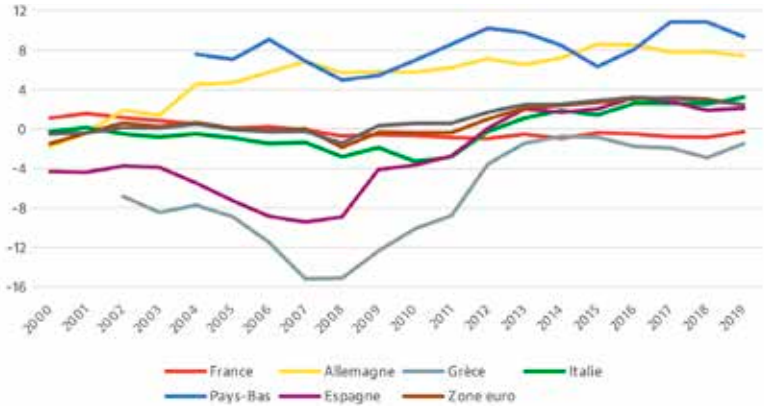

Source: OCDE

La Zone euro a une balance courante (voir glossaire) globalement excédentaire: elle exporte plus qu'elle n'importe vis-à-vis du reste du monde. Mais au sein de la zone, on observe une nette fracture Nord-Sud, qui traduit à elle seule les déséquilibres européens.

2000-2008: la grande divergence

À partir de la mise en place de l'euro, deux pays tirent leur épingle du jeu sur le plan des échanges commerciaux: l'Allemagne et les Pays-Bas. Les gains de parts de marché de ces pays, notamment dans le domaine industriel, se traduisent par des pertes pour les « partenaires » du sud de la zone (au premier rang desquels on retrouve l'Espagne, la Grèce, et dans une moindre mesure la France et l'Italie). La recette de ce « succès »? La pression à la baisse sur les salaires pour l'Allemagne, le dumping fiscal pour les Pays-Bas. Une victoire à la Pyrrhus, quand les excédents allemands ont financé massivement la dette privée dans les pays du sud et ont renforcé la crise de 2008.

2009-2019: la compétitivité... mais à quel prix?

Les déséquilibres courants ont commencé à se résorber après la crise de 2008, mais les divergences persistent. Que s'est-il passé en Italie, en Espagne et Grèce? La crise et les mesures d'austérité ont réduit la demande intérieure (et donc les importations), et les gouvernements se sont tous mis à faire pression à la baisse sur les salaires. Le résultat? Une croissance extrêmement faible depuis dix ans en Europe. La raison est simple: tout le monde ne peut pas être « compétitif » au même moment – ou alors personne ne l'est. La course à la compétitivité est une course à la baisse des salaires, qui loin de réduire les divergences entre les pays européens, met en péril toute la zone. L'ampleur de la crise rappelle l'urgence de sortir du dogme de la compétitivité, au profit d'une véritable politique industrielle coordonnée.

La balance commerciale française, symptôme du malaise industriel

Solde de la balance commerciale en biens (en milliards d'euros)

Source: Insee, DGDDI

les déficits commerciaux se creusent

Le XXIe siècle a été un tournant pour la balance commerciale en biens (c'est-à-dire hors services) de la France. En effet, depuis cette date, à une exception près, la France affiche un déficit commercial, relativement conséquent aujourd'hui. En 2020, le déficit commercial sur les biens était de 65,2 milliards d'euros. Dans le détail, les importations représentent 493,3 milliards d'euros et les exportations 428,1 milliards. Par comparaison, ces chiffres étaient de 169,7 milliards et 177,9 milliards en 1993, soit un excédent commercial de 8,2 milliards d'euros[1]. En même temps que le déséquilibre a changé de sens, on a assisté à une très forte ouverture commerciale. L'année 2020 est évidemment très particulière avec une baisse des exportations de 16 % et des importations de 13 % par rapport à 2019.

Les dirigeants sont responsables

Si le fait d'avoir un déficit commercial n'est pas dramatique en soi, des questions se posent pour le long terme. Cette hausse du déficit commercial a plusieurs explications, mais ce n'est certainement pas « le coût du travail qui grève la compétitivité française ». Le taux de marge, boosté par les baisses massives de la fiscalité des entreprises comme le CICE et ses évolutions, n'a pas eu pour effet de relancer les exportations, mais d'accroître les revenus des actionnaires. En revanche, il est clair que le manque d'investissement (notamment en R & D) et l'abandon de fleurons industriels ont pénalisé la position de la France. Il faut reconnaître l'échec – pour ne pas dire l'absence – de politiques menées jusqu'alors dans le domaine industriel. Seule une politique ambitieuse d'investissement, couplée à une véritable vision stratégique intégrant les salarié·e·s, permettra d'enrayer la mécanique de la désindustrialisation dont les conséquences concrètes (masques, vaccins, puces électroniques) n'ont pu que sauter aux yeux depuis le début de la crise sanitaire.

1. Montants recalculés en euros par l'Insee

Chapitre VI / ENVIRONNEMENT

Tandis que les conférences et les accords sur le climat se multiplient depuis 1988 et la création du GIEC, le constat des effets de notre système économique sur le climat est chaque jour plus évident et le besoin d'action radicale plus pressant. Pour autant, la plupart des décideurs politiques et diplomates du climat se satisfont des effets d'annonce. Preuve en est avec la COP 26 de Glasgow qui a une nouvelle fois débouché sur un accord décevant, qui ne réglera rien, et ce malgré la sortie d'un nouveau rapport du GIEC, toujours plus alarmant, quelques mois plus tôt.

Les catastrophes climatiques augmentent d'année en année et les dérèglements sont de plus en plus visibles. Sans une révolution des modes de vie et de production, les conséquences terribles du réchauffement climatique seront précipitées. Elles sont désormais, pour une large part, inéluctables.

Devant cette évidence, les politiques restent timides et excluent toute remise en cause du système qui nous a conduits dans cette impasse. La crise sanitaire est un avertissement sur la non-soutenabilité de notre modèle économique. C'était également une opportunité de changer radicalement de schéma, notamment à travers un plan de rupture, qui aurait eu la lutte contre le changement climatique et la lutte sociale comme fil directeur.

Cette inaction s'explique en partie par le fait que l'exploitation de la nature et de ses ressources va de pair avec l'exploitation des travailleur·se·s. Luttes sociales et luttes environnementales sont donc intimement liées. Ce chapitre vise à donner quelques éléments pour le comprendre.

Rapport du GIEC: nous ne prenons toujours pas la mesure des constats

Estimation du réchauffement climatique par rapport à la période 1850-1900						
	Court terme, 2021-2040		Moyen terme, 2041-2060		Long terme, 2081-2100	
Scénario	Estimation (en °C)	Intervalle de confiance (en °C)	Estimation (en °C)	Intervalle de confiance (en °C)	Estimation (en °C)	Intervalle de confiance (en °C)
SSP1-1.9	1,5	1,2 à 1,7	1,6	1,2 à 2,0	1,4	1,0 à 1,8
SSP1-2.6	1,5	1,2 à 1,8	1,7	1,3 à 2,2	1,8	1,3 à 2,4
SSP2-4.5	1,5	1,2 à 1,8	2,0	1,6 à 2,5	2,7	2,1 à 3,5
SSP3-7.0	1,5	1,2 à 1,8	2,1	1,7 à 2,6	3,6	2,8 à 4,6
SSP5-8.5	1,6	1,3 à 1,9	2,4	1,9 à 3,0	4,4	3,3 à 5,7

Source: GIEC, résumé pour les décideurs politiques
Note de lecture: Si les émissions de gaz à effets de serre suivent le scénario SSP1-1.9, la température moyenne devrait être supérieure de 1,5 °C entre 2021-2040 par rapport à la moyenne observée entre 1850 et 1900.
Intervalle de confiance: Il y a 90 % de « chances » que le réchauffement climatique s'établisse entre 1,2 et 1,7 °C entre 2021 et 2040 par rapport à la période 1850-1900 si l'on se place dans le scénario SSP1-1.9.
Scénarios: Les scénarios représentent des trajectoires différentes d'émissions de gaz à effets de serre. Le scénario SSP1-1.9 est le plus ambitieux et prévoit la neutralité carbone très rapidement. À l'inverse, le SSP5-8.5 et un scénario dans lequel les émissions continuent de croître.

La nécessité d'un changement radical

Alors que les accords de Paris se fixaient pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C, les scientifiques s'accordent pour dire que ce niveau de réchauffement sera atteint très rapidement, dans moins de vingt ans.

Peu importe le scénario retenu, le réchauffement de 1,5 degré sera dépassé dans moins de quarante ans. Ce constat amer ne doit cependant pas mener au fatalisme justifiant l'inaction au motif que cette bataille serait déjà perdue.

Le rapport du GIEC met en avant que le réchauffement climatique est quasiment proportionnel à la quantité de carbone émise. Cela signifie que chaque tonne de carbone économisée a un effet sur le climat. Or, on le sait, chaque dixième de degré supplémentaire est plus nocif que le précédent.

Il est clair que de nombreux effets du réchauffement climatique comme la disparition d'une partie de la biodiversité ou la fonte des glaces sont inexorables. Cependant, l'écart entre les différents scénarios en termes de températures observées est très important et notre avenir climatique n'est pas encore totalement écrit. Il est indispensable d'agir rapidement et fortement pour infléchir la courbe de nos émissions de gaz à effets de serre.

Pourtant, les politiques publiques actuelles, les décisions des entreprises – en un mot, le régime capitaliste – nous éloignent chaque jour du scénario SSP1-1.9 qui impliquerait un changement de modèle économique drastique et immédiat.

Le mode de vie insoutenable des plus riches

Émissions de gaz à effets de serre par personne et par an (en tonnes de CO_2)

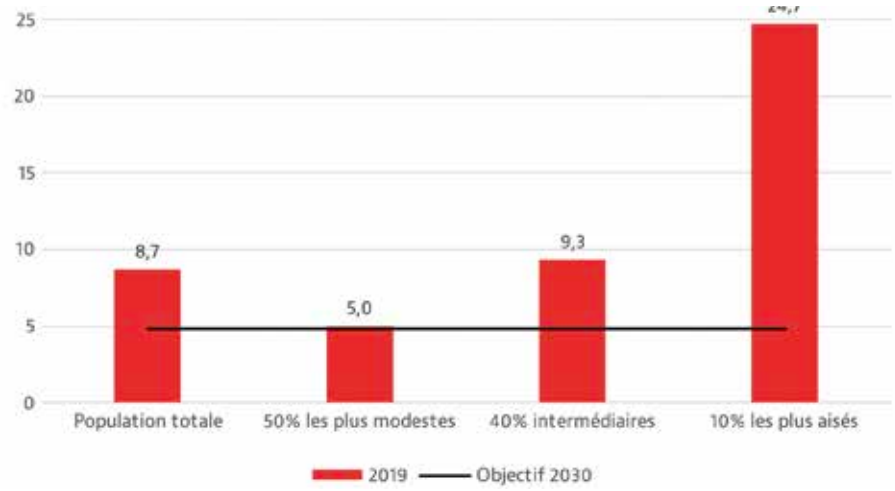

Source: Chancel (2021)

Les riches ont un mode de vie totalement insoutenable

Pour nuancer leur inaction, certain·e·s politiques se plaisent à expliquer que chacun·e est responsable et doit agir à sa hauteur. Or, on le voit ici, pour les 50 % les plus pauvres en France, l'empreinte carbone correspond quasiment déjà aux objectifs de la France pour 2030. Au contraire, pour respecter ces objectifs, les 10 % les plus aisés doivent diviser par 5 leur empreinte, soit une baisse de 80 % en moins d'une décennie. Au niveau mondial, les 1 % les plus riches devraient diviser par 30 leurs émissions de gaz à effets de serre pour respecter l'objectif de 1,5 °C de réchauffement selon Oxfam. C'est bel et bien le mode de vie des plus riches, et le système économique responsable de ces inégalités, qui explique le réchauffement climatique.

La réduction des inégalités est un impératif social et écologique

Le lien entre urgence sociale et urgence climatique, c'est aussi et surtout la réduction des inégalités. Comme le montre ce graphique, l'empreinte carbone des ménages est fortement liée à leur niveau de vie. Sans aucun doute, la redistribution des richesses est un instrument majeur d'une politique environnementale ambitieuse. L'élévation nécessaire du niveau de vie d'une partie de la population française et mondiale ne pourra se faire sans revenir sur celui des plus riches. Cela veut aussi dire que notre projet de société ne pourra jamais être de chercher à singer le train de vie des riches : il est de vivre et produire autrement collectivement.

Artificialisation des sols

Surface artificialisée du territoire français de 1982 à 2018 (en %)

Source : Agreste, enquêtes Teruti 1981-1990, Teruti 1992-2003 et Teruti-Lucas 2006-2015 raccordées sur la moyenne 2017-2018-2019 de la nouvelle enquête Teruti.

La nécessité de stopper l'artificialisation

Depuis une trentaine d'années, l'artificialisation des sols se poursuit à un rythme moyen de 1,1 % du territoire nouvellement artificialisée tous les dix ans. Ainsi, en 2018, en France métropolitaine, la surface artificialisée atteignait 9 % du territoire. À titre d'illustration, cela représente 4 fois la superficie de l'Île-de-France – c'est plus que l'immense région Bourgogne-Franche Comté. Rien qu'entre 1982 et 2018, c'est l'équivalent de 3,5 départements français qui ont été artificialisés.

Des dommages irréparables

Cette artificialisation se fait notamment au détriment des terres agricoles et affecte la biodiversité. De plus, la plupart des sols artificialisés deviennent imperméables, ce qui nuit au cycle de l'eau et favorise fortement les inondations (un danger que chacun·e mesure désormais après le terrible été 2021). C'est d'autant plus problématique lorsque l'on observe les épisodes de pluies diluviennes qui se multiplient notamment en France. Le retour en arrière est très difficile sur ce plan, d'où l'urgence de mettre fin à l'artificialisation. Il faut donc sortir des logiques de rentabilité qui guident l'utilisation des sols. Ainsi, même si cela revient plus cher, il faut par exemple dépolluer des espaces déjà artificialisés afin de leur donner un nouvel usage plutôt que d'artificialiser de nouvelles terres.

Énergies renouvelables, objectif non atteint

Part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie

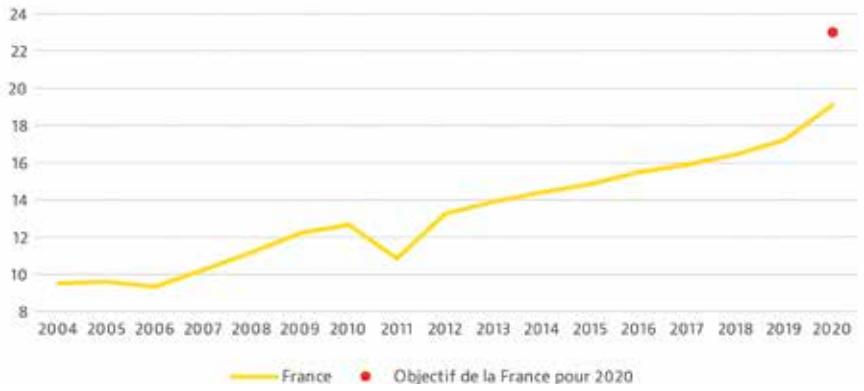

Source: Eurostat

En 2010, dans le cadre de la stratégie « Europe 2020 », la France s'était fixée pour objectif qu'en 2020, 23 % de l'énergie consommée en France soit renouvelable. Finalement, nous n'étions qu'à 19 % en 2020, soit 4 points en dessous de notre objectif. Les objectifs étant relativement modestes, la France est l'un des très rares pays à ne pas avoir atteint le sien et est celui qui en finit le plus loin. Pourtant, certains pays sont d'ores et déjà à plus de 40 % comme la Finlande et la Lettonie et même plus de 60 % pour la Suède.

La nécessité d'acteurs publics

Il est nécessaire de recourir à des investissements publics massifs pour développer les énergies renouvelables. Bien que la question de la sobriété énergétique monte dans le débat public, à l'heure actuelle les besoins en électricité sont grandissants, notamment du fait de la décarbonation de certains biens comme la voiture. Ainsi, la production d'électricité est une question majeure à laquelle nous devons répondre collectivement. Il est indispensable qu'en matière énergétique les pouvoirs publics restent maîtres, le démantèlement d'EDF préparé par le gouvernement va à contresens de l'histoire.

Le défi énergétique qui se présente nous rappelle la nécessité de disposer d'acteurs publics d'influence pour que la rentabilité financière ne soit pas la boussole des choix énergétiques.

L'abandon du fret ferroviaire, un non-sens économique, social et environnemental

Parts modales pour le transport de marchandises (en %)

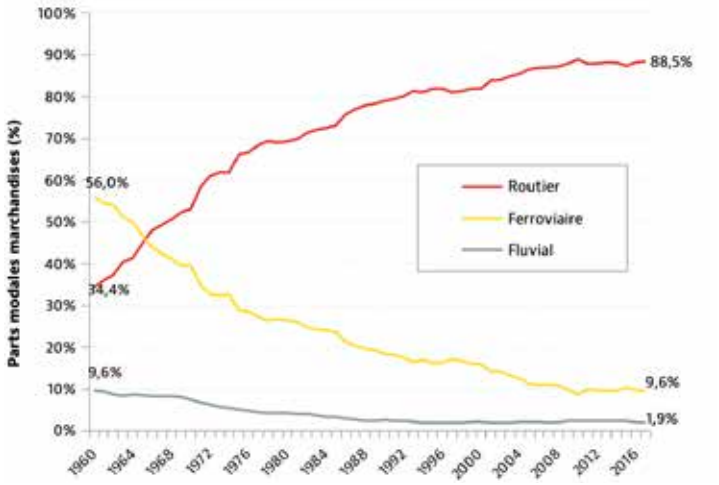

Source: « Les transports face au défi de la transition énergétique », Aurélien Bigo

La France, en retard sur ses objectifs

En 2007, le Grenelle de l'environnement avait fixé l'objectif de transférer 25 % du transport routier vers d'autres modes de transport (essentiellement le ferroviaire). Pourtant depuis la situation a continué à se détériorer au point qu'aujourd'hui le ferroviaire ne représente qu'à peine 10 % du fret. Ces chiffres sont le résultat de l'abandon du fret ferroviaire par les pouvoirs publics. Le manque d'investissements dans les infrastructures et le personnel est criant et pèse sur la qualité de service. Cela vaut également pour le transport de personnes, où la part du ferroviaire est passée de 17 % en 1960 à 10,6 % en 2017. Symétriquement, la part du véhicule particulier est passée de 63 % à 80 %.

Un non-sens écologique

Ce constat de déclin du ferroviaire est d'autant plus alarmant qu'il s'agit d'un moyen de transport extrêmement efficace au niveau de l'accidentologie et sur le plan environnemental. En 2017, le fret ferroviaire était près de 10 fois plus économe que les poids-lourds en termes d'énergie consommée. Il faut donc développer la multimodalité pour profiter des avantages des différents moyens de transport tout en minorant leurs inconvénients. Des solutions existent, à condition de volonté politique. En ce sens, la CGT cheminots a présenté un plan de développement clair et chiffré pour atteindre les 25 % de part modale pour le fret ferroviaire d'ici 2050.

Précarité énergétique, plus de 500 000 interventions des fournisseurs pour impayés

Nombre d'interventions des fournisseurs d'énergie suite à des impayés

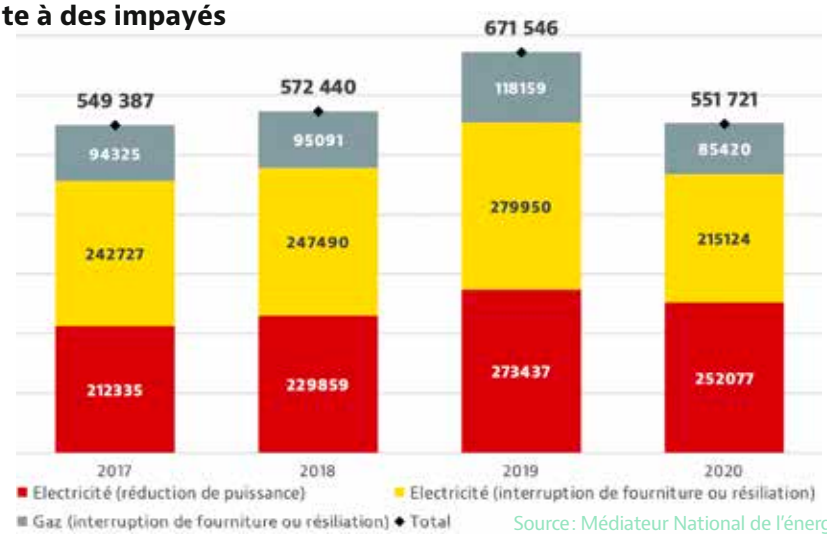

Source : Médiateur National de l'énergie

L'énergie est un besoin de première nécessité

Les interventions des fournisseurs d'énergie suite à des impayés avaient bondi de 17,3 % entre 2017 et 2019 soit 22,2 % d'augmentation en deux ans. Elles ont fortement diminué en 2020 du fait de la prolongation de la trêve hivernale jusqu'à mai 2020. C'est donc une baisse en trompe-l'œil comme le soulignait le médiateur national de l'énergie. La fondation Abbé Pierre parlait d'une *« bombe à retardement »*.

Priver d'énergie des familles en raison de leurs difficultés financières est une atteinte à leur dignité. Nous souhaitons voir inscrit dans la Constitution un droit opposable à l'accès à l'énergie ainsi que la réduction de la TVA de 20 % à 5,5 % comme pour tous les produits de première nécessité.

Fin du mois, fin du monde : même combat !

Face à cette souffrance sociale, il est urgent d'interdire les expulsions de logement et les coupures tout au long de l'année pour les familles en situation de précarité, comme le demande la coalition européenne Right to Energy (« droit à l'énergie »). Difficile de penser à l'écologie et à la rénovation énergétique quand chaque euro compte pour régler ses factures. C'est d'autant plus difficile dans un contexte d'augmentation du prix de l'énergie comme on a pu observer en 2021. Fin du monde et fin du mois sont les deux versants d'un même problème. *A contrario* de la libéralisation du marché de l'énergie, nous revendiquons un pôle public de l'énergie qui permettra notamment de prévenir ces situations dramatiques pour les ménages

Passoires thermiques: 4,8 millions de logements concernés

Classement des logements selon leur diagnostic de performance énergétique (DPE) et leur statut d'occupation

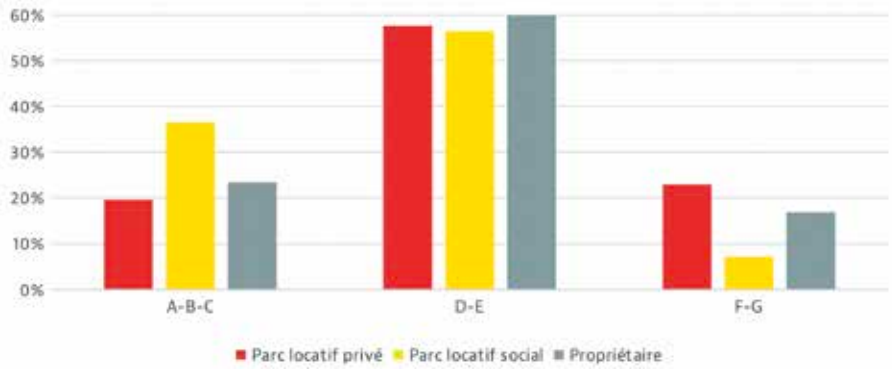

Source: Fidéli 2018, base des DPE 2017 et 2018 de l'Ademe, modèle Enerter (année 2015)
Note de lecture: 19,51 % des logements du parc locatifs ont un DPE A, B ou C.

Entre rendement locatif et écologie, le choix est vite fait

Sans intervention étatique, la construction écologique se heurte à un obstacle majeur: la rente des propriétaires. On le voit, les logements dans le parc locatif privé sont les plus consommateurs d'énergie, puisque les travaux de rénovation sont synonymes de coûts supplémentaires à court terme pour les propriétaires. Ces derniers ont d'ailleurs de meilleurs logements personnels, notamment car en contrepartie du coût des travaux, les factures énergétiques sont réduites. Enfin, c'est le parc social, où la rentabilité est secondaire, qui affiche les meilleurs résultats. Énième preuve que les administrations publiques ont un rôle prépondérant à jouer dans la rupture environnementale.

Un besoin d'investissement majeur

En 2018, 75 % des logements avaient une note égale ou inférieure à D. Il y a donc un besoin immense d'investissement pour la rénovation du parc immobilier en vue de la rupture écologique.

On compte, en 2018 en France, 4,8 millions de logements de catégories F ou G, qualifiés de « passoires thermiques ». Cela touche davantage les ménages modestes (20 % des ménages parmi les 20 % les plus modestes contre 15 % pour les 20 % les plus aisés).

Les conséquences sont claires: en 2020, 18 % des Français·es ont eu du mal à payer leur facture d'énergie, contre 10 % en 2013, et l'explosion du prix de l'énergie fin 2021 ne va pas arranger la situation. Urgence sociale et urgence climatique sont liées. Traiter les deux de concert ne peut se faire sans politique économique d'ampleur, incluant la question du logement et de l'énergie.

Plus de la moitié de notre empreinte carbone est liée à nos importations

Empreinte carbone totale de la France (en millions de tonnes de CO_2)

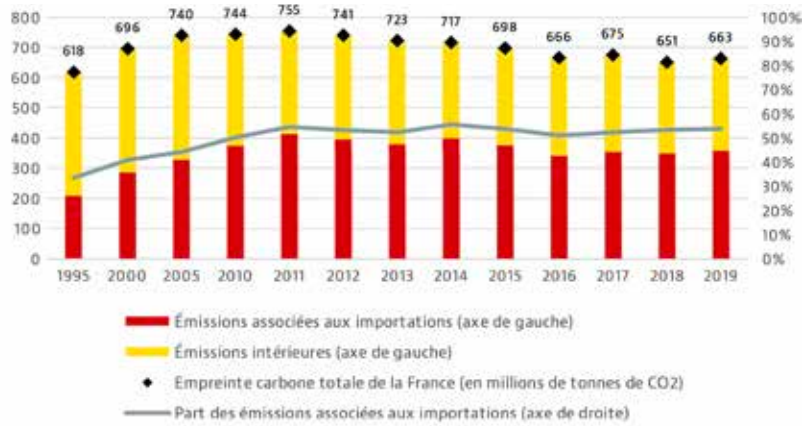

Source : Traitement SDES 2020 d'après Citepa(inventaires Namea Air 2017, Seceten 2018), Eurostat, AIE, Insee, Douanes, FAO

Note de lecture : En 2019, l'empreinte carbone totale de la France était de 663 millions de tonnes de CO_2, dont 54 % du fait des importations.

À quand une réduction massive de nos émissions de carbone ?

Depuis 1992 et le Sommet de la Terre à Rio, non seulement la France n'a pas réduit ses émissions de carbone, mais elle les a même augmentées de près de 10 %. Malgré les grands discours de nos gouvernements, l'absence de mesures politiques ne trompe personne et les chiffres sont clairs : nos émissions baissent à un rythme beaucoup trop faible pour avoir une chance de limiter le réchauffement climatique à + 1,5 °C comme nous nous y sommes engagés lors de la COP 21 à Paris en 2015, engagements confirmés à la COP 26 de Glasgow de 2021. On notera d'ailleurs qu'au lendemain de cette COP 26, l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a indiqué qu'il ne fallait pas restreindre le commerce mondial, comme s'il n'y avait aucun lien avec l'impact anthropique sur le climat.

L'exportation de la pollution, la domination des pays riches

Pour certain·e·s, la France fait figure de très bonne élève en matière d'empreinte carbone. C'e st oublier, de façon hypocrite, toutes les émissions engendrées par la production des produits que nous importons. Ces émissions représentent 54 % de notre empreinte carbone totale. Il est clair qu'en produisant de moins en moins en France, le carbone émis sur le territoire a été réduit. Mais en tant que consommatrice finale des produits importés, c'est bien la France qui est responsable de ces émissions. Cette capacité à exporter la pollution est un élément important des inégalités mondiales et de la domination des pays du Nord sur les pays du Sud. La réindustrialisation est également un sujet environnemental. Nous devons produire au plus près notamment pour contrôler les conditions de production sur le plan environnemental. Le dumping environnemental n'a que trop duré.

Diminuer le temps de travail: une mesure écologique

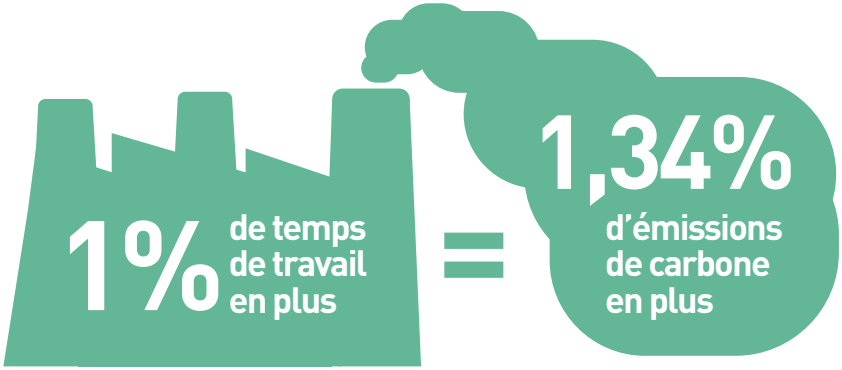

Source: Fitzgerald, Jared B., Juliet B. Schor, et Andrew K. Jorgenson. « Working Hours and Carbon Dioxide Emissions in the United States, 2007-2013 ». *Social Forces 96*, nº 4 (1er juin 2018): 1851-74. https://doi.org/10.1093/sf/soy014.

Redonnons du sens à notre production

Comme l'ont mis en avant une partie des membres de la Convention citoyenne pour le climat, la réduction du temps de travail est l'une des mesures les plus emblématiques conciliant l'urgence sociale et l'urgence climatique. En effet, elle permet à la fois d'améliorer le quotidien des travailleur·se·s en emploi et d'en retrouver un pour celles et ceux qui en sont privé·e·s. De plus, la réduction du temps de travail est un élément central pour une politique environnementale en réduisant les émissions de carbone. La déconnexion grandissante entre les salarié·e·s et leur outil de travail, couplée au morcellement de la production, conduit à perdre de vue le sens du travail. Or sans vision sur notre propre production, nous n'avons plus conscience de la surproduction engendrée par celle-ci.

Partageons les gains de productivité

En matière de productivité et de temps de travail, il est temps d'inverser la tendance. Selon un groupe de chercheur·se·s, aux États-Unis, 1 % de temps de travail en plus correspond à 1,34 % d'émissions de carbone supplémentaires. C'est parce que nous travaillons mieux et plus vite qu'il faut d'urgence réduire le temps de travail. C'est une mesure de progrès social *et* environnemental.

Réduire le temps de travail permettrait également aux salarié·e·s d'adopter des modes de vie plus respectueux de l'environnement sans effort majeur, en augmentant simplement leur temps libre. Un seul exemple: passer à la semaine de quatre jours réduirait de 20 % les trajets domicile-travail et donc les émissions de carbone qui y sont liées.

La biodiversité en grand danger

1 million d'espèces
animales et végétales
menacées d'extinction

Source : IPBES (Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques)

L'impact pluriel de l'action humaine sur l'environnement

Au-delà du réchauffement climatique qui impactera nos modes de vie, l'action humaine, et plus spécifiquement le capitalisme, a également un impact terrible sur la biodiversité comme le met en avant un récent rapport de l'IPBES. Ainsi, ce rapport signale que *« les trois quarts de l'environnement terrestre et environ 66 % du milieu marin ont été significativement modifiés par l'action humaine »*.

La surpêche est un exemple flagrant de la non-soutenabilité de nos modes de production. Ainsi, en 2015, 93 % des stocks de poissons marins ont été exploités à des niveaux non durables ou au niveau maximum. Notre système économique repose sur l'exploitation de l'homme et de la nature au détriment de toutes ses composantes.

La prévention comme politique publique

Cette dégradation de la biodiversité et la destruction des habitats naturels de multiples espèces a des conséquences directes comme la transmission de maladies à l'espèce humaine. À l'avenir, près d'un million de virus, comme le coronavirus, seraient susceptibles de se retrouver chez les humains. Plutôt que d'ignorer ces chiffres et continuer la fuite en avant, une prise de conscience et un changement radical sont nécessaires. Selon l'IPBES, il sera 100 fois moins coûteux d'adapter et de transformer notre circuit de production et de consommation en amont plutôt que de le faire en réponse aux épidémies, une fois qu'elles surviennent. L'urgence environnementale n'est plus une affaire lointaine depuis de nombreuses années déjà : nous sommes en train de la vivre.

CONCLUSION

Ces indicateurs ont vocation à épauler les militant·e·s dans notre démarche revendicative. Les classes dirigeantes ont une fâcheuse tendance à naturaliser les phénomènes économiques, c'est-à-dire à laisser penser qu'il existerait des « lois » économiques comme il en existe en sciences physiques. Rien n'est plus faux. L'économie est une science sociale, et il n'y a alors pas une mais plusieurs manières de considérer l'économie. Il est dès lors parfaitement légitime que les économistes ne soient pas d'accord entre elles et eux. Le document que vous avez dans les mains reflète, sur la base de travaux économiques et des meilleures données disponibles, la vision que nous, à la CGT, portons sur l'économie. Comprendre les chiffres, c'est pouvoir ouvrir les possibles de deux manières.

D'abord en comprenant que le capitalisme financiarisé fonctionne… pour les 1 % les plus riches. Pour l'écrasante majorité de la population, le bilan est désastreux. Inégalités records et hyperconcentration des richesses, stagnation des revenus, déséquilibres économiques mondiaux, crises à répétition, chômage de masse, crise environnementale… Les indicateurs que nous proposons servent aussi à montrer la cohérence globale de notre démarche : justice sociale, efficacité économique et environnementale sont intrinsèquement liées. Nos revendications permettent de saisir dans un même mouvement ces trois dimensions. Comprendre le monde dans lequel nous vivons du point de vue économique, c'est aussi ouvrir des perspectives et des alternatives. Une autre répartition des richesses, du travail sont possibles. Notre Sécurité sociale doit être renforcée et amendée et non démantelée comme depuis trente ans.

Nous vivons une crise au caractère inédit et qui pourrait en appeler d'autres, notamment une crise financière. Parfois reléguée au second plan par les impératifs du quotidien, la crise climatique continue également de planer et même de se rapprocher du fait de l'inaction politique. Seule une réorientation drastique de la politique économique peut nous permettre d'en sortir par le haut.

Contribuer à comprendre le présent et penser l'avenir de notre économie, voilà en somme à quoi doit, modestement, servir ce baromètre économique et social.

AVERTISSEMENT : COMPRENDRE LES RÉTROPOLATIONS DE SÉRIES

Les lecteur·rice·s les plus attentif·ve·s auront peut-être remarqué que dans l'édition 2021 de ce livret il était indiqué que 9,7 % du territoire était artificialisé en 2017 tandis que dans ce livret nous indiquons 9 % des sols artificialisés pour 2018. Si cela décrivait bien la réalité, cela serait très réjouissant ! Malheureusement, ces chiffres ne sont pas comparables. Soucieux·ses d'améliorer constamment la méthodologie des enquêtes et la qualité des statistiques, les travailleur·se·s de l'Insee et ses organismes partenaires modifient parfois les méthodes de calcul. Ainsi, lorsque la méthode change, les chiffres issus de versions différentes des enquêtes ne sont plus comparables entre eux. C'est ce qui s'est produit en 2021 avec les résultats portant sur l'artificialisation : en 2021, l'Insee a fourni les premières données issues d'une nouvelle méthodologie.

Pour pallier ce problème de comparabilité entre méthodes différentes, l'Insee applique la nouvelle méthodologie aux années précédentes. On appelle ça une rétropolation de séries.

Ainsi, selon l'ancienne méthode, en 1992, 6,9 % du territoire était artificialisé, selon la nouvelle méthode 6,3 % des sols français étaient artificialisés en 1992.

Ces modifications ne changent cependant pas notre interprétation, nos constats et nos revendications qui se basent sur les évolutions et les tendances plutôt que sur les valeurs absolues. Le phénomène d'artificialisation des sols n'est absolument pas remis en cause, c'est simplement le niveau d'artificialisation qui était surévalué dans l'ancienne enquête par rapport à la nouvelle.

On peut retrouver un changement de méthode comparable pour d'autres indicateurs comme celui portant sur les émissions de carbone par exemple. Certains chiffres restent toujours problématiques, notamment la mesure des dividendes. La nouvelle méthode de l'Insee pose de nombreuses questions du fait de l'opacité des comptes des entreprises et bien sûr leur mondialisation. Il y a là un travail encore important à mener.

Cela conforte ce que l'on répète souvent, les chiffres doivent toujours être appréhendés avec prudence. Il est souvent nécessaire de comparer plusieurs chiffres et il est indispensable de s'intéresser à la source des données.

Glossaire

Actif, passif
Le passif correspond aux obligations (dettes)vis-à-vis d'un tiers. L'actif correspond aux éléments ayant une valeur positive. L'ensemble constitue le patrimoine brut.

Action
Titre de propriété d'une entreprise en contrepartie d'un apport de capital, les actions ouvrent le droit à un versement de dividendes.

Avoirs
Éléments de la propriété d'un individu. Une maison ou une action sont des avoirs détenus.

Balance courante
La balance courante retrace les échanges (principalement de biens et services) entre pays. Pour grossir le trait, si elle est positive, le pays exporte plus qu'il n'importe. Si elle est négative, c'est l'inverse. Elle est en grande partie composée de la balance commerciale (exportations de biens – importations de biens).

Base 100 en année N
L'indicateur en question est considéré comme valant 100 en année N. Cela permet de voir les évolutions facilement en %. Ainsi, si l'indicateur vaut 105 en année N + X, cela signifie qu'il y a eu une augmentation de 5 %.

Banque centrale
Institution publique, chargée d'émettre la monnaie, de mettre en application la politique monétaire et de fixer les taux d'intérêt directeurs. Aux États-Unis, il s'agit de la FED, pour la Zone euro c'est la Banque centrale européenne, enfin pour le Royaume-Uni c'est la Banque d'Angleterre (Bank of England).

Banque centrale européenne (BCE)
Dirigée par Christine Lagarde, elle est indépendante des États membres. La BCE détermine la politique monétaire de la Zone euro, en fixant des taux d'intérêt directeurs notamment. Son objectif est d'obtenir une inflation de 2 % au sein de la Zone euro.

Bureau international du travail (BIT)
C'est un organisme rattaché à l'ONU. C'est le secrétariat de l'OIT, l'Organisation internationale du travail.

Centile, décile
Un centile représente 1 % de la population observée. Un décile représente 10 % de la population. Si on parle de revenus des ménages par exemple, le premier centile contient les 1 % des ménages qui ont les plus faibles revenus et à l'inverse le dernier (le 100e donc) les 1 % des ménages qui ont les plus hauts revenus.
Lorsque l'on parle du patrimoine du 99e centile (p. 29), il s'agit du niveau de pa-

trimoine qui fait basculer au-dessus du 99e centile c'est-à-dire dans les 1 % les plus riches. Ici, à 1941601 € de patrimoine brut on passe donc dans les 1 % les plus fortunés. À l'inverse, en dessous de 3800 € de patrimoine brut, on appartient aux 10 % les moins fortunés et entre 3800 et 11200 €, on appartient au 2e décile.

Conjoncturel/structurel

Un élément conjoncturel se rapporte à la conjoncture, c'est-à-dire au contexte économique du moment. Une politique conjoncturelle sera donc une politique de court terme en réponse à un phénomène particulier, comme un plan de relance suite à une crise économique. À l'inverse, une politique structurelle a des objectifs de long terme et cherche à modifier la structure même de l'économie.

Contribution sociale généralisée (CSG)

Prélèvement obligatoire qui participe au financement de la Sécurité sociale, et, depuis 2018, de l'assurance chômage, à la place des cotisations prélevées sur les salaires.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

C'est le service statistique du ministère du Travail.

Déflation

Baisse durable du niveau général des prix.

Désinflation

Ralentissement de la hausse des prix, c'est-à-dire de l'inflation. Ainsi, si l'inflation passe de 5 % à 4 % puis 2 %, on parle de désinflation.

Dette publique/déficit public

Le déficit public est le solde annuel négatif (les dépenses étant supérieures aux ressources) du budget des administrations publiques. C'est donc un flux, on parle donc du déficit de l'année N. Au contraire, la dette publique correspond à l'ensemble des déficits accumulés auxquels on soustrait les remboursements. C'est un stock, on parle donc de la dette à X date.

Dividende

Un dividende est un versement d'une entreprise à ses actionnaires pour rémunérer le capital investi. Ce sont les actionnaires, réuni·e·s en assemblée générale, qui décident du versement de dividendes et de leur montant. En principe, les dividendes versés en année N le sont sur la base du résultat fait en N – 1. Les dividendes sont une modalité de répartition du résultat.

DPE (Diagnostic de performance énergétique)

Permet de définir la qualité des logements selon sa consommation d'énergie. Les logements sont classés de A pour les moins énergivores à G pour les plus énergivores.

ETP
Équivalent temps plein.

Euros constants/courants
Les euros constants permettent de donner la valeur réelle, c'est-à-dire corrigée, de la variation des prix par rapport à une donnée de base ou de référence. Au contraire les euros courants sont les euros que l'on utilise dans le langage courant. Exemple : En 2018, l'inflation a été de 1,8 %, ainsi 101,80 euros courants fin 2018 valent 100 euros constants base 2017.

Fonds monétaire international (FMI)
L'objectif de cette institution internationale est notamment de garantir la stabilité financière et de promouvoir les échanges internationaux.

G7
Groupe des 7 économies réputées les plus puissantes au monde en 1975. Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon et Royaume-Uni.

G20
Groupe composé de dix-neuf pays et de l'Union européenne. Représente plus de 90 % du PIB mondial.

GIEC
Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

Halo du chômage (définition du BIT)
Les personnes dans le halo du chômage sont des personnes qui désireraient travailler mais sont classées comme inactives car elles ne recherchent pas « activement » un emploi ou ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines.

Inégalités primaires
Les inégalités primaires correspondent aux inégalités qui ne prennent en compte que les revenus primaires. Les revenus primaires sont les revenus du travail (salaires et retraites) ainsi que les revenus du capital. On différencie ces revenus des revenus de transfert liés aux mécanismes de redistribution. Ainsi, on parle d'inégalités primaires ou d'inégalités après redistribution.

Inflation
L'inflation est la perte du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une augmentation générale et durable des prix. Pour évaluer le taux d'inflation on utilise l'indice des prix à la consommation (IPC). Cette mesure n'est pas complète, le phénomène inflationniste couvrant un champ plus large que celui de la consommation des ménages (voir *Note éco* 152, Pouvoir d'achat : comprendre la réalité des chiffres).

ISF/IFI
L'impôt de solidarité sur la fortune a été transformé en 2018 en impôt sur la fortune immobilière par Emmanuel Macron. L'IFI ne prend notamment plus en compte le patrimoine détenu sous forme d'actions. Il a rapporté 3,5 milliards de moins que l'ISF aux finances publiques en 2018.

LME
Loi de modernisation de l'économie de 2008.

Masse monétaire
La masse monétaire correspond à la quantité de monnaie dans un pays ou une zone économique. On distingue 5 niveaux de masse monétaire: M0, M1, M2, M3, M4, selon ce que l'on prend en compte. M0 étant le plus restrictif et M4 le plus exhaustif. .

Médiane
La médiane est le niveau où 50 % de la population se situe au-dessus et 50 % en dessous. Si la médiane est en dessous de la moyenne, cela signifie qu'il y a de plus fortes inégalités au-dessus. Par exemple, le salaire médian est inférieur au salaire moyen car il n'y a pas de limite supérieure aux salaires tandis qu'il y a un plancher (le Smic), les très hauts salaires tirent donc la moyenne vers le haut.

Obligation
C'est un titre de dette émis sur les marchés financiers par un agent économique (l'État ou une entreprise). Les obligations assimilables au Trésor (OAT) sont celles que l'État émet.

Organisation de coopération et de développement économique (OCDE)
Organisation internationale d'études économique, regroupant 36 pays, pour la plupart des économies développées.

Produit intérieur brut (PIB)
C'est la somme des richesses créées sur un territoire pour une période donnée, une année généralement.

Prélèvement forfaitaire unique (ou « Flat-Tax »)
Taux de taxation forfaitaire du capital à hauteur de 30 % (12 8 % au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2 % au titre des prélèvements sociaux). Avant 2018 et cette réforme, le capital était taxé à hauteur de 15,5 % pour les prélèvements et selon le revenu fiscal de référence pour l'impôt sur le revenu (jusqu'à 45 %). C'était donc une taxation progressive.

Rapport interdécile
C'est le rapport entre le neuvième décile (niveau de vie qui sépare les 90 % qui touchent le moins des 10 % qui touchent le plus) et le premier décile (niveau de vie qui sépare les 10 % les plus pauvres des 90 % restants).

Revenu global (définition de la Banque de France)
Il correspond à la valeur ajoutée à laquelle on ajoute les subventions d'exploitation ainsi que d'autres éléments au caractère relativement marginal.

Revenu universel d'activité (RUA)
Projet de réforme et d'unification de différentes prestations sociales (aides au logement, prime d'activité, RSA…) en fonction de la situation individuelle.

Sous-emploi (définition du BIT)

Il correspond aux salarié·e·s à temps partiel et désirant travailler davantage ainsi que les salarié·e·s à temps plein mais qui ont travaillé moins dans la période considérée (du fait du chômage partiel par exemple).

Subprimes (crise des)

Un *subprime* est un crédit immobilier hypothécaire risqué car consenti à des personnes dont les ressources faibles laissent penser que le remboursement sera difficile. Si les emprunteur·se·s ne peuvent plus rembourser le prêt, la banque devient alors propriétaire du bien immobilier.

Taux d'intérêt directeurs

Taux d'intérêt de la BCE, notamment pour le refinancement des banques. Ils ont une influence sur tous les taux d'intérêt en vigueur dans l'Union européenne.

Taux de chômage (définition du BIT)

Sont considérées au chômage, selon le BIT, les personnes sans emploi, qui en recherchent un « activement » et sont disponibles pour travailler dans les quinze jours. Le taux de chômage selon le BIT rapporte donc ces chômeurs à la population active, c'est-à-dire chômeurs et travailleurs en emploi.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Anciennement taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP), les recettes issues de cette taxe ont été fortement réduits en 2020, notamment du fait de la baisse de la consommation d'essence durant les confinements.

Valeur ajoutée (VA)

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la valeur ou la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique au cours d'une période donnée. La valeur ajoutée est définie comme la différence entre la valeur finale de la production (valorisée par le chiffre d'affaires) et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production (consommations intermédiaires, comme les matières premières).

Dette publique, dividendes, financement de la Sécurité sociale, part des importations dans notre empreinte carbone, inégalités de patrimoine, pauvreté, chômage… Les statistiques, les données économiques et sociales sont nombreuses, et on peut rapidement se perdre dans l'océan des chiffres. Ce livret a pour objectif d'équiper les militant·e·s avec des chiffres clairs et expliqués clairement. Il vise à épauler l'action revendicative, à servir de référence sur les grands enjeux économiques. Il a aussi pour but de donner un autre son de cloche que celui qui est majoritairement propagé dans le pays. L'économie, c'est l'affaire de toute la CGT. Comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées, convaincre et construire les alternatives… voilà l'ambition de ce baromètre, dont vous tenez la troisième édition.

la cgt pôle eco